

VILLE D'AVIGNON DÉVELOPPEMENT DURABLE



RAPPORT 2022
DONNÉES 2021





Édito

Avignon, ville d'exception résiliente et durable

Après la crise sanitaire de 2020 qui nous a obligé à adapter dans l'urgence nos modes de fonctionnement afin d'assurer la continuité de service, l'année 2021 nous a permis d'éprouver la capacité d'adaptation et de résilience de notre Administration.

Bien que l'activité des services a de nouveau été impactée, notamment l'organisation de manifestations culturelles et sportives, ou certaines actions de proximité qui n'ont pu avoir lieu, **2021 est une année d'accélération de nos politiques ambitieuses pour le Climat et l'Environnement** qui concrétise notre forte mobilisation pour la transition écologique. C'est en effet, **une année riche de nouveaux projets comme l'élaboration du Plan Local pour le Climat d'Avignon (PLC)**. Fruit d'un travail de co-construction avec les Avignonnais (es) et les acteurs locaux, il initie de nouvelles actions pragmatiques pour préserver notre qualité de Vie et de Ville et celle des générations futures, face aux conséquences du dérèglement climatique.

C'est également **une année innovante au cours de laquelle ont été impulsés des ateliers de sensibilisation *La fresque pour le Climat* à l'attention des agents, des sessions d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) vers les scolaires**, pour repenser et améliorer nos façons de produire, de consommer, de travailler et de "Vivre ensemble".

2021, enfin, **c'est l'année d'une formidable aventure collective qui place l'inclusion au centre de nos préoccupations** avec pour objectif la poursuite de notre lutte contre toutes les formes d'inégalité et de fractures.

Comme en témoigne **ce rapport de situation en matière de Développement Durable**, nous avons tenu nos engagements, les avons amplifiés et évidemment, les poursuivrons.

Ce rapport présente **la dynamique actuelle qui répond aux cinq finalités de Développement Durable** avec comme prisme de lecture les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ceux-ci visent à lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère et la santé, rénover les équipements socio-éducatifs de proximité et culturels, préserver la biodiversité et protéger les milieux et ressources, adapter la gestion des espaces verts et des parcs, sans oublier l'épanouissement de tous les êtres humains.

Placé au cœur de l'agenda 2030, il matérialise le fonctionnement, les orientations et programmes de la Ville d'Avignon menés sur le territoire depuis 2014. Il se caractérise aussi par la synergie des liens entre les différentes thématiques ainsi que la nécessaire mobilisation de toutes les forces vives du territoire.



Ensemble, continuons de porter l'ambition de transformer Avignon notre Ville en luttant contre la pauvreté, les inégalités et en assurant une transition écologique et solidaire pour Tous !

Cécile HELLE
Maire d'Avignon





Sommaire

I	RAPPEL DU CONTEXTE	08
II	LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTÉ	10
	<ul style="list-style-type: none"> II-1 LUTTER contre la précarité énergétique sur le territoire communal II-2 RENOVER les équipements socio-éducatifs de proximité et culturels II-3 REUSSIR sa transition énergétique II-4 PROTEGER la santé des citoyens II-5 FAVORISER la mobilité durable 	
III	LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITE, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	20
	<ul style="list-style-type: none"> III-1 SENSIBILISER le grand public et les enfants à la biodiversité III-2 ADAPTER la gestion des espaces verts et des parcs III-3 DEVELOPPER les jardins partagés, la végétalisation participative et la biodiversité III-4 PRESERVER les espaces naturels, agricoles et forestières III-5 REDUIRE les consommations de ressources en eau et LUTTER contre les îlots de chaleur 	
IV	L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	30
	<ul style="list-style-type: none"> IV-1 SATISFAIRE les besoins essentiels pour tous IV-2 CULTIVER le bien-être pour tous IV-3 SENSIBILISER à la propreté en ville IV-4 RENFORCER la démocratie participative IV-5 APAISER l'espace public par l'aménagement durable 	
V	LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS	40
	<ul style="list-style-type: none"> V-1 RENFORCER la solidarité V-2 RESPONSABILISER les achats de la commande publique V-3 MOBILISER le CCAS V-4 AMELIORER la condition des personnes en situation de handicap 	
VI	DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	46
	<ul style="list-style-type: none"> VI-1 SOUTENIR l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) VI-2 PROMOUVOIR le commerce, l'artisanat et le tourisme éco-responsables VI-3 FAVORISER le réemploi VI-4 S'ORGANISER en interne 	

Le contenu du rapport est issu de la mobilisation de l'ensemble des agents de la Ville d'Avignon. Un grand merci à tous ainsi qu'aux élus qui ont co-élaboré ce rapport développement durable.

Loi n°2010 - 788 du 12 juillet 2010 (art.255)/Décret n°2011-687 du 17 juin 2011





Cour Végétale - Maternelle - Clos du Noyer

Rappel du contexte	La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité	Des modes de production et de consommation responsables
--------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------	---

Chaque finalité est organisée de la manière suivante dans le rapport :

- La définition du domaine considéré selon le cadre de référence du ministère de la Transition Écologique et Solidaire.
- La stratégie de la municipalité en matière de Développement Durable pour le domaine considéré.
- Les principales actions conduites ou reconduites en 2021 et illustrant ce domaine, afin de montrer la diversité des politiques qui ont intégré le développement durable comme objectif et levier d'actions et également comment le développement durable entre dans le fonctionnement de la collectivité et celui des services municipaux.
- Les principaux indicateurs chiffrés illustrant le domaine.
- Les perspectives.

Remarque : Les Débats d'Orientation Budgétaire sont présentés au mois de novembre de l'année en cours. Le Rapport de Développement Durable y est annexé, les données chiffrées et les actions porteront sur l'année 2021 et les perspectives sur l'année 2022 et suivantes.

LA PRISE EN COMPTE DES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Faisant suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Sommets de la Terre, les ODD ont été adoptés le 25 septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils constituent le nouveau cadre de référence du développement durable soutenu par la France.

Les 17 ODD sont un langage commun international qui peut permettre de revisiter nos engagements locaux en matière de développement durable et par là même de dynamiser la démarche en donnant un nouveau prisme de lecture.

Les ODD ont été intégrés au Rapport de Développement Durable 2022 sous la forme de pictogrammes adossés aux différents chapitres.



Rappel du
contexteLa lutte contre
le changement
climatiqueLa préservation
de la
biodiversitéL'épanouissement
de tous les êtres
humainsLa cohésion sociale
et la solidaritéDes modes de
production et de
consommation
responsables

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE ET DE LA SANTÉ



Pour limiter les effets du changement climatique, la réduction à la source des émissions de gaz à effet de serre (GES) est la priorité de la ville depuis plusieurs années.

Les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation du territoire :

- **II.1 LUTTER** contre la précarité énergétique sur le territoire communal
- **II.2 RENOVER** les équipements socio-éducatifs de proximité et culturels
- **II.3 REUSSIR** la transition énergétique
- **II.4 PROTEGER** la santé des citoyens
- **II.5 FAVORISER** la mobilité durable

La stratégie de la municipalité en matière de Développement Durable dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé est définie au moyen de nouveaux documents de planification qui conduisent à limiter nos impacts en matière de consommation énergétique et à diminuer nos émissions de gaz à effet de serre :

• Plan Local pour le Climat

Le « Plan Local pour le Climat » de la Ville a été coconstruit avec les élus, citoyens et agents, dans le cadre d'une mobilisation, via une plateforme numérique « Avignon, je participe ! » et des ateliers participatifs pour une mise en œuvre en 2022.



• Plan « zéro degré, zéro transit »

La ville d'Avignon s'est engagée, par l'approbation en Conseil Municipal en mars 2021, dans la démarche « Zéro transit, Zéro degré », comme les deux grandes et premières priorités d'actions du Plan Local pour le Climat.

Le plan « zéro transit » prévoit des actions d'apaisement des voiries, de limitation du trafic de transit et de sécurisation des déplacements, participant directement à l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

Le plan « Zéro degré » vise à évaluer systématiquement tous les projets et toutes nos actions afin qu'ils s'intègrent à la trame paysagère et au patrimoine arboré et naturel existant.

Il renforce les enjeux de l'aménagement durable à travers les nombreuses requalifications des espaces publics.

• Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre

Le bilan 2021 sera fourni lors du prochain BEGES, calculé en 2022, et dont la dénomination et le contenu évoluent selon la réglementation en « plan de transition » et dont la prestation est mutualisée avec le Grand Avignon.

• Plan Local d'Urbanisme

Promulguée le 22 août 2021, la Loi Climat et Résilience vise à inscrire chaque territoire dans une trajectoire de sobriété foncière qui leur permettra d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » à l'horizon 2050. Le nouveau PLU de la Ville d'Avignon s'inscrit dans ce contexte (plus d'infos sur [ce lien](#))

Rappel du contexte	La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité	Des modes de production et de consommation responsables
--------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------	---

II-1 LUTTER contre la précarité énergétique sur le territoire communal

La lutte contre la précarité énergétique est essentielle pour réduire les inégalités, mais aussi pour limiter les effets du réchauffement climatique. Outre l'opération OPAH-RU (Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain), menée depuis 2020, c'est aussi le partenariat avec Face Vaucluse et GRDF qui participe à cette lutte.

- Dans le cadre de l' OPAH-RU 2020-2025, la ville a lancé un appel à projet en 2021 afin de soutenir les travaux de rénovation des copropriétés fragiles ou dégradées.
- Pour la période 2020/2021, la ville d'Avignon est partenaire de l'opération **Civigaz**, initiée par GRDF et la Fondation « Agir contre l'exclusion » (FACE Vaucluse), en faveur des habitants de quartiers ciblés et grâce à des jeunes éloignés de l'emploi recrutés en service civique ; cette opération a fait l'objet d'une convention.



CIVIGAZ 2021, c'est :

- L'intégration par FACE de **6** jeunes en service civique
- **80** Visites à Domicile (VAD) en parc privé
- **2** présentations des services à la population auprès des Jeunes en service civique : Urbanis, Ecologie urbaine



Le bilan toujours positif nous a conduit à renouveler l'opération **Civigaz** pour la période 2021/2022.

II-2 RENOVER les équipements socio-éducatifs de proximité et culturels

Le bâtiment est le premier secteur économique consommateur d'énergie au niveau national. La réduction de la consommation dans ce secteur est donc un enjeu central.

Les principales actions réalisées de rénovations en 2021 des équipements socio-éducatifs et culturels avignonnais qui entrent dans le cadre de la transition énergétique sont :

- **Le Marché Global de Performance** qui a été signé pour la rénovation et l'exploitation des piscines municipales, dans le cadre de la recherche de sobriété et d'efficacité du patrimoine bâti municipal, et conformément à la loi Energie climat 2019
- Le centre social et culturel **Espace Pluriel** de la Rocade a été réhabilité pour notamment améliorer l'efficacité énergétique (dont isolation des façades et de la toiture, remplacement des menuiseries, remplacement des installations de chauffage et d'éclairage).

Pour un coût de 1,7 M € TTC, il a été inauguré le mercredi 20 octobre 2021





Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables

- **Le gymnase Philippe de Girard** a été rénové pour améliorer l'efficacité énergétique (isolation des murs et de la toiture, remplacement du chauffage et de l'éclairage). Pour un coût de 1,5 M€ TTC, le gymnase a été inauguré le 9 octobre 2021
- 3 extensions d'écoles (Ste Catherine, Maternelle Clos du Noyer, Maternelle Camille Claudel) ont été livrées en 2021. Ce sont 45 millions d'euros qui sont inscrits au budget d'investissement 2021/2026 pour **la construction et rénovation d'écoles.**



Conception de la construction d'une école exemplaire : Joly Jean

Le projet d'une école durable et respectueuses de l'environnement s'inscrit dans une démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranée) et BEPOS (bâtiment à énergie positive) :

- L'installation de panneaux photovoltaïques dans un schéma novateur d'autoconsommation collective
- L'apprentissage au développement durable est pensé dès la conception, puisque l'école permettra le tri des déchets, le compostage, l'entretien d'un potager pédagogique

Coût de l'opération : 12,3 M € TTC

Planning : travaux de 2022 à 2024



Le Marché Global de Performance, c'est : un objectif de **-40%** des consommations d'énergie

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables



Perspectives

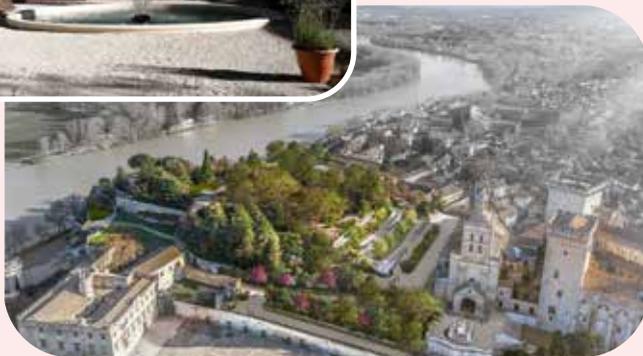
Les perspectives d'investissement sont planifiées dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021/2026.

Plusieurs projets sont identifiés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan local pour le Climat », 2 projets sur le patrimoine **végétal** :



- Restauration et remise en valeur du jardin du musée Calvet



- Etudes pour la restauration du jardin du Rocher des Doms

2 projets sur le patrimoine sportif :

- Rénovation du gymnase Champfleury
- Démarrage des travaux de la piscine Jean Clément

2 projets sur le patrimoine éducatif :

- Suppression de la chaufferie fioul et rénovation de la chaudière du Domaine de la Souvine
- Etudes de réhabilitation du groupe scolaire Grands Cyprès

2 projets sur le patrimoine culturel :

- Livraison de la Friche Artistique, ateliers d'artistes au sein de la Cour des Doms, prévue en 2023 pour un montant d'1 M€
- **Rénovation et ouverture** des Bains Pommer, musée consacré aux pratiques hygiénistes du 19^e siècle, livraison prévue en 2024 pour un montant de 6 M€

1 nouveau projet aux **multiples** enjeux :



La création de la **Maison de la Nature et des îles** de la Barthelasse avec de forts enjeux de sensibilisation à la biodiversité, à la ressource en eau, au tourisme durable





Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables

II-3 REUSSIR SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

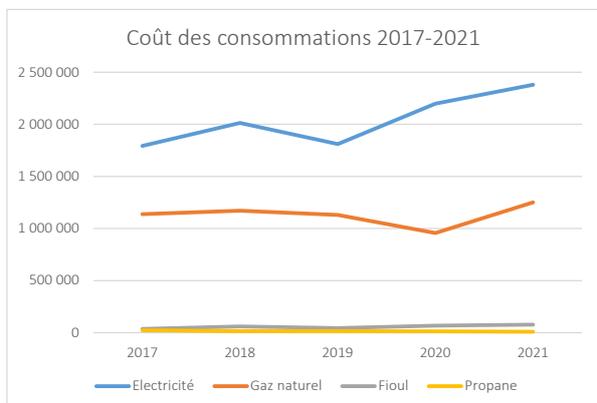
La transition énergétique consiste en la réduction de ses consommations et l'introduction progressive d'un mix énergétique. La ville souhaite remporter le pari de la sobriété énergétique avec la généralisation des rénovations énergétiques, l'éco-conception des bâtiments publics, le recours systématique aux énergies renouvelables et la sensibilisation des agents municipaux aux éco-gestes.

II-3.1 La consommation des fluides

Consommations des bâtiments municipaux :

En décembre 2021, la ville a signé une charte de partenariat avec ENEDIS pour l'accompagnement de la Transition Énergétique selon 3 axes :

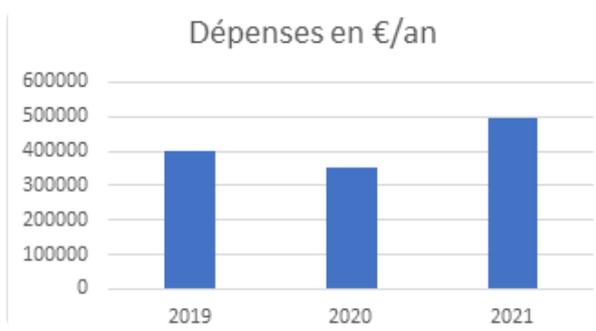
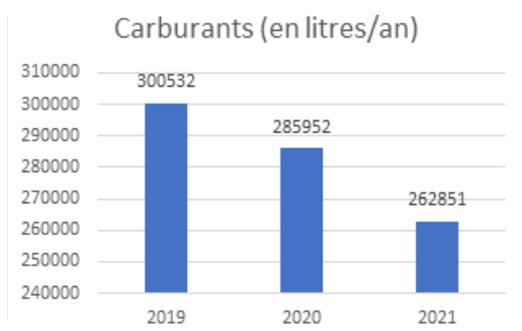
- (1) L'expérimentation de modèles innovants,
- (2) la mise à disposition de données pour renforcer la maîtrise des consommations,
- (3) l'accompagnement dans la lutte contre la précarité énergétique.



L'augmentation des consommations de gaz en 2021 est expliquée en proportion de la rigueur de l'hiver et de la chaleur de l'été et à une plus grande aération des locaux (recommandations Covid-19).

Les consommations de **gaz** en 2020 avaient été impactées à la baisse par les périodes de confinement ou de télétravail dues au Covid-19. On constate une augmentation des consommations d'**électricité** due aux piscines. En effet, en 2020, l'année a été tronquée par des fermetures de sites.

Consommations du parc de véhicules municipal :



La ville a baissé significativement ses consommations de carburant en 2021 grâce à l'optimisation de l'usage des matériels roulants.

Par exemple, le Département Sports et Loisirs de la ville a optimisé ses tournées de tonte des terrains sportifs en élaborant 4 secteurs depuis mars 2021.

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

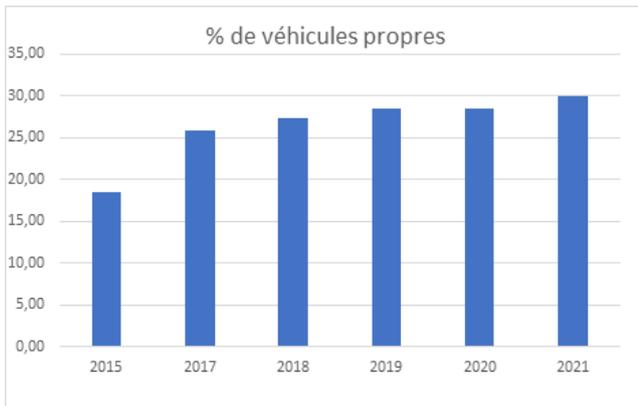
La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

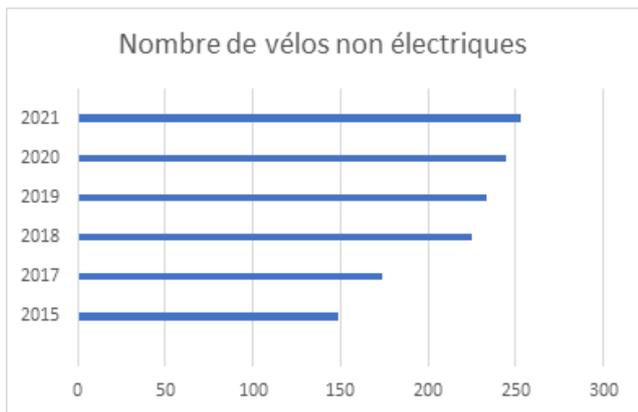
II-3.2 Les énergies renouvelables

L'appel à projet pour la production d'énergies renouvelables par panneaux solaires photovoltaïques sur le territoire de la Ville d'Avignon, notamment sur le parking des Italiens, a dû être arrêté en décembre 2021 en raison de contraintes de nature technique issues du document préparatoire au PPRI.

II-3.3 Le parc de véhicules propres



Le % de véhicules de type VL, VU, PL « propres », c'est-à-dire électriques, GPL ou GNV, est de 29.94%.



La ville compte 253 vélos non électriques en constante augmentation mais aussi 76 véhicules électriques de type vélos, triporteurs, aspirateurs autoportés.

II-3.4 L'éclairage public

Un autre levier de la transition énergétique est d'adapter l'éclairage public de la Ville.

La mise en place du pilotage de l'éclairage des stades avec demande d'autorisation de plages horaires par l'utilisateur à la ville répond à cet enjeu.

En 2021, c'est le stade de rugby de la Plaine des Sports qui a été équipé de ce nouveau système. Cette action sera poursuivie en 2022 sur d'autres sites.

De la même manière, l'éclairage public adapté à l'usage permettra d'optimiser les consommations et la qualité de services aux usagers.

En 2021, la nouvelle piste cyclable du giratoire de Réalpanier est éclairée par détection de présence. Cette action sera déployée sur tous les projets neufs dès 2022.



Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables



Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) ce sont : **23 436 €** dans le cadre de la rénovation énergétique du Gymnase Philippe de Girard

- Les efforts à venir porteront sur le renouvellement du **marché public** d'exploitation et de maintenance de chauffage, ventilation, climatisation (2022-2030), la valorisation des projets en **CEE** (certificats d'économie d'énergie), la mise à disposition de 4 toitures de bâtiments pour y installer des panneaux **photovoltaïques** par un opérateur privé/citoyen et la mise en œuvre du **décret Eco Energie Tertiaire***
- Le Plan Local pour le Climat prévoit l'élaboration d'un **Plan lumière** qui servira, entre autres, à réduire la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité. Cette nouvelle trame noire permettra de protéger les corridors écologiques de nuit et de faire des économies d'énergie.

**Pour donner suite à la loi ELAN (Evolution de Logement, de l'Aménagement et du Numérique), le décret Eco Energie Tertiaire entré en vigueur le 1er octobre 2019 a été complété par un arrêté méthode qui acte les paliers des -40%, -50% et -60% d'économie d'énergie ou le respect d'un seuil en valeur absolue à respecter pour 2030*

II-4 PROTÉGER la santé des citoyens

On sait aujourd'hui avec certitude qu'un lien direct existe entre l'état de l'environnement et celui de la santé publique. Il est donc dans les missions d'une commune de s'employer à préserver l'environnement des habitants.

II-4.1 La Qualité de l'Air Intérieur (QAI)

Pour faire face à cet enjeu de santé publique majeur et afin de répondre aux exigences de la loi du 12 juillet 2010, rendant obligatoire la surveillance de la QAI pour les propriétaires d'Établissements recevant du Public (ERP), la Ville a engagé depuis 2015 une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur dans l'ensemble des crèches, établissements scolaires et centres de loisirs.

En 2021,

- réalisation d'enquêtes, mesures analytiques et pistes d'amélioration de la QAI au niveau des 3 centres de loisirs de la Ville
- renouvellement des enquêtes et mesures QAI au niveau des 21 crèches de la Ville initiées en 2015 (fréquence réglementaire : tous les 7 ans)

II-4.2 La protection contre d'autres sources de pollution

La Ville poursuit également sa lutte et sa protection contre le bruit. Conformément au code de la santé publique et de l'environnement, grâce à la réalisation d'enquêtes et de mesures sonométriques sur les **bruits** de voisinage.

La Ville est chargée de contrôler l'application des préconisations de la loi Abeille du 9 février 2015, relative à la transparence et à l'information en matière d'exposition aux **ondes électromagnétiques** liées aux antennes relais de téléphonie mobile, et de fournir un avis sanitaire.

La Ville travaille en collaboration avec l'association agréée AtmoSud et le Grand Avignon, à l'amélioration de la surveillance et de l'information sur la **qualité de l'air extérieur** sur le territoire d'Avignon.

La ville collabore avec la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) pour le suivi de la **radioactivité** de l'air à Avignon pour un montant de 6500€ de subvention et de 7000€ environ pour la maintenance des 2 balises de contrôle de la radioactivité (eau du Rhône et air).

La ville surveille la **qualité des eaux** : réalisation de mesures analytiques et d'enquêtes environnementales, suivi de la mise en conformité des ouvrages de prélèvements d'eaux de la Ville.

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables



- La qualité de l'air intérieur ce sont : **73** établissements contrôlés entre 2015 et 2021, l'objectif de **100 %** d'établissements contrôlés atteint en 2021, pour un budget de 75 000€ HT environ sur 7 ans.
- La sonométrie ce sont : **45** plaintes traitées, **12** mesures sonométriques effectuées
- L'exposition aux ondes ce sont : **76** examens des Dossiers d'Information au Maire (DIM) d'exposition transmis par les opérateurs, **31** rédactions d'avis sanitaires, **6** programmations de mesures de champs électromagnétiques
- La qualité de l'air extérieur ce sont : 4 épisodes de pollution de l'air en 2021, pour lesquels la ville a alerté la population, en diffusant les préconisations de l'association ATMO Sud sur le site de la Ville
- La qualité de l'eau ce sont : **69** analyses d'eaux souterraines, **6** analyses d'eau de baignade, **194** analyses de légionelle, **14** analyses d'eaux de consommation (bâtiments communaux)



Perspectives

La ville est en cours d'élaboration d'une **charte de la vie nocturne** traitant de la réduction des nuisances sonores, du contrôle de l'affichage sauvage et de la propreté des terrasses et la gestion des déchets.

L'assermentation sur le plan environnemental des ASVP (Agent de surveillance de la voie publique) pour contrôler les nuisances sonores avec le sonomètre, réduire les affichages sauvages et dépôts d'ordures sauvages font partie du volet opérationnel de la charte de la vie nocturne.



II-5 FAVORISER la mobilité durable

Avec un budget d'investissement 2021/2026 de 45 millions d'euros pour la transition écologique en favorisant les modes de déplacement doux.

Le plan « Zéro transit » vise à diminuer très fortement les circulations massives de transit. Ce plan d'actions conduira la transition urbaine et territoriale d'Avignon sur les prochaines années.

Les ambitions de ce plan sont :

- Elaborer des plans locaux de circulation à l'échelle de chaque quartier,
- Introduire une hiérarchie des principales voies de circulation en modulant la vitesse,
- Repousser les trafics de transit sur les itinéraires autoroutiers conçus à cet effet,
- Porter dans tous les quartiers, des projets de réaménagement de voiries et d'espaces publics d'une ville apaisée,
- Promouvoir et accompagner le développement des mobilités alternatives douces et actives,
- Initier des solutions de logistique urbaine,
- Mieux articuler les temps de vie de notre ville avec nos temps de vie pour fluidifier la circulation.



Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables



II-5.1 « Plan Faubourg, l'esprit village »

Le constat dans les quartiers d'habitat dense de la première ceinture (30 000 habitants) : trop de circulation, insécurité, exposition à la pollution, trop de places données à la voiture, pas d'espace pour les piétons et vélos, espace public très minéralisé.

Les actions : mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation pour faire diminuer le transit et l'exposition de la population à la circulation automobile, redonner des espaces aux piétons et vélos, création de trottoirs, voies vertes, pistes cyclables, parvis, renaturer les rues.

Les grandes phases 2021 ont été : en juillet, la mise en sens unique des avenues Monclar et Source Sud et en septembre, le passage en zone 30 dans l'ensemble des Faubourgs Sud, soit 82 km de voies.

Pour plus d'informations sur le projet, la ville s'est dotée d'un [site internet](#) dédié.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

II-5.2 Promouvoir les modes de circulation doux en milieu urbain

La Ville d'Avignon et le Conseil départemental de Vaucluse ont aménagé la voie verte du giratoire de Réalpanier, ainsi que le carrefour entre l'avenue de l'Amandier et la rue Claude Chabrol, afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes. L'opération de près d'1,5 millions d'euros a été inaugurée le 28 septembre 2021.



Bilan positif de l'éco-festival 2021 en ce qui concerne les mobilités douces avec une bonne fréquentation du parking René Char mis en place par la Ville et en termes d'usage du vélo avec **+30 % à +50 %** de fréquentation.

La mobilité douce :

c'est **+8186 m** de voies vertes, pistes cyclables, voiries apaisées, trajectoires, couloirs Bus-vélo

Points Importants :

- Avignon possède actuellement un réseau d'infrastructures cyclables brut de 190,25km, soit 241,5km d'itinéraire cyclables (x2 quand bidir).
- Cela représente une augmentation de 31% depuis 2014 (+57km)
- La ville possède 1595 arceaux, soit 3190 places offertes.
- Cela représente une augmentation de 251% depuis 2014 (+1141 arceaux)
- La ville a alloué 233 subventions achat/réparation vélo depuis 18mois.
- Très forte progression constatée depuis l'élargissement du cadre de financement aux vélos neufs et équipements vélos en déc 2021

Pour rappel, indicateurs cyclable de la ville



200 stationnements vélos supplémentaires
233 subventions aux Avignonnais usagés du vélo pour l'achat et la réparation de vélos dans le cadre de l'opération « Tous à vélo »



Les travaux d'aménagement ont débuté, pour une mise en œuvre effective du « Plan Faubourg, l'esprit village » en début 2022.

Rappel du
contexteLa lutte contre
le changement
climatiqueLa préservation
de la
biodiversitéL'épanouissement
de tous les êtres
humainsLa cohésion sociale
et la solidaritéDes modes de
production et de
consommation
responsables

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



La loi d'août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a pour ambition de donner un nouvel élan à la préservation et à la valorisation de nos richesses naturelles en conférant force de loi au choix de ce nouveau modèle de développement, de société et de civilisation.

L'objectif est bien de poursuivre la dynamique de valorisation « des jardins, squares et aires de jeux près de chez soi », de favoriser la création de jardins partagés et pédagogiques, de vergers et micro- fermes urbaines au plus près des lieux de vie des Avignonnais et d'inciter à l'installation de nouveaux agriculteurs sur les espaces agricoles préservés ou remobilisés.

Ces aménagements couplés aux itinéraires apaisés créés parallèlement doivent permettre de jalonner notre ville de coulées vertes, promenades rafraîchissantes plantées ou corridors biologiques et écologiques privilégiant les déplacements à vélo ou à pied, et à une échelle plus locale (celle d'un quartier par exemple). Certaines peuvent « s'habiller » d'un thème comme la Culture, le Sport, ...

La stratégie de la municipalité en matière de développement durable la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources est définie au moyen de plans stratégiques :

- **Le plan végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles**
Les enjeux opérationnels de ce plan sont la désimperméabilisation des sols, la végétalisation des espaces et la diversification des usages.
Les objectifs poursuivis sont le bien-être des enfants, la résilience climatique et la sensibilisation à l'environnement.
À plus grande échelle, le projet porte également sur l'ouverture des écoles sur les quartiers, l'insertion dans les grandes trames vertes et la diminution des îlots de chaleur urbains.
- **La charte de l'arbre urbain**
Adoptée en mars 2021 par le Conseil Municipal, le rôle de la charte de l'arbre est d'informer et de sensibiliser sur les besoins vitaux, la vulnérabilité et l'importance du renouvellement des arbres, les services écosystémiques des arbres aux habitants et l'atout qu'ils représentent dans la lutte contre le réchauffement climatique.
Cette charte de l'arbre constitue un précieux référentiel, notamment à destination des aménageurs.

Afin d'y parvenir, les objectifs suivants sont fixés :

- **III.1 SENSIBILISER** le grand public et les enfants à la biodiversité
- **III.2 ADAPTER** la gestion des espaces verts et des parcs
- **III.3 DEVELOPPER** les jardins partagés, la végétalisation participative et la biodiversité
- **III.4 PRESERVER** les terres naturelles, agricoles et forestières
- **III.5 REDUIRE** les consommations de ressources en eau et **LUTTER** contre les îlots de chaleur urbains

Rappel du
 contexte

 La lutte contre
 le changement
 climatique

 La préservation
 de la
 biodiversité

 L'épanouissement
 de tous les êtres
 humains

 La cohésion sociale
 et la solidarité

 Des modes de
 production et de
 consommation
 responsables

III-1 SENSIBILISER le grand public et les enfants à la BIODIVERSITÉ

Aborder le développement durable par la pédagogie permet de découvrir les enjeux et de faciliter l'implication :

- **Le Printemps des Parcs en mars/avril 2021** a permis de découvrir les métiers autour de l'entretien, le nettoyage et l'embellissement des espaces verts, avec une incitation à la participation citoyenne (conseillers de quartier et réserve citoyenne notamment).
- **Des Balades urbaines** : pour accompagner la sortie du troisième confinement en mars 2021, la Ville a proposé des balades découvertes pour inciter tout un chacun à (re)découvrir Avignon : une balade comestible au cœur de la coulée verte, une balade à la découverte des faubourgs...
- **L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)** : La loi Climat et Résilience, promulguée en août 2021, oblige les établissements scolaires à faire de l'Éducation à l'environnement. Dans les écoles, des initiatives se sont multipliées sur le temps périscolaire autour du développement durable, avec deux thématiques principales : le jardinage et le ramassage des déchets.



De même, 4 ateliers éducatifs à l'environnement «mon potager à l'école» ont eu lieu à l'école élémentaire Vertes Rives de Montfavet par l'association Terre de Vrai pour donner le goût aux enfants de cultiver et de déguster leur production.

Également, des ateliers de sensibilisation sur les enjeux climatiques dans le cadre du Plan cours d'écoles ont été organisés par l'AURAV à destination de 15 enfants ambassadeurs sur 3 écoles (Scheppler / Amandier / St Gabriel).



- La thématique du développement durable est aussi abordée dans le cadre des actions éducatives de l'ensemble des **bases de loisirs** de la ville, notamment celle de Châteauneuf de Gadagne qui travaille, par exemple, en partenariat avec le Comité Départemental de Pêche, autour de la faune et de la flore liés aux Sorgues ; elle a également mené un projet d'ateliers d'éducation à l'environnement les mercredis de septembre à octobre et durant la période d'été en direction des CP aux CM2 avec l'association Terre de Vrai.
- **De nombreuses associations d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable** (APARE/CME-CPIE des pays de Vaucluse, Semailles-Environnement, Eco-Lab, France Nature Environnement, Volubilis, Roulons à vélo, Projet Azur, ...) interviennent en milieu scolaire et auprès du grand public sur le territoire de la commune (selon les actions avec l'aide financière de la Ville : subventions, cofinancement, prestations).
- **Formation des élus et d'agents municipaux, externes à la collectivité, à la transition écologique**
 Grâce au partenariat avec l'ARBE (Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement), dans le cadre du « Biodiv'tour », en septembre 2021, des élus et des techniciens de la région Sud sont venus se former aux thématiques de nature en ville et d'adaptation au changement climatique en découvrant la Coulée verte comestible du quartier ouest, guidés par les élus et les services de la ville.



Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables



Tout arbre planté, aujourd'hui, est un arbre à destination des générations futures

En mars 2021, les jeunes élus de la commission « Sauver la Planète » du mandat 2018-2020 du Conseil Municipal des Enfants ont planté un érable à feuilles d'aubier au parc du clos de Massillargues.

Programme « Fraich' Cour, végétalisons nos cours d'école »

Les 7, 8 et 9 décembre 2021, les enfants de l'école de l'Amandier, de l'école Saint Gabriel et l'école élémentaire Scheppler ont planté diverses espèces végétales.



Perspectives

- **Challenge Mon Ecol'O** : en 2022, la Ville d'Avignon va lancer le défi inter-écoles « Mon Ecol'O » qui récompensera à la fin de l'année scolaire 2023 les écoles qui auront réalisé le plus d'actions de développement durable ou auront réalisé des actions créatives et innovantes au bénéfice de l'environnement.
- **Mallette Tara Océan** : La Ville d'Avignon a candidaté pour obtenir la mallette Tara Océan de la fondation qui explore et protège les fonds marins et les océans. Cette mallette pédagogique, à destination des écoles, du périscolaire et des bases de loisirs, doit permettre de sensibiliser les enfants à la pollution des océans. Une exposition itinérante est également prévue pour l'année 2022-2023.
- **Dématérialisation numérique** : L'inscription des enfants sera faite en ligne pour les centres de loisirs dès la rentrée 2022

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

III-2 ADAPTER la gestion des espaces verts et des parcs

L'objectif de la ville est de développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature au travers par exemple de trois grands projets de parcs naturels urbains et du maillage des parcs et jardins de proximité, flots de fraîcheur et oasis de biodiversité.



- ▶▶▶ En 2021, **la première trame verte** est mise en service, qualifiée de « coulée verte comestible », elle se situe dans les quartiers Ouest, sur un axe entre les Remparts et la Durance, empruntant notamment le parc Champfleury, le parvis et la cour de l'école R. Scheppler, le Pré du Curé, le parc de la Laïcité, la ferme urbaine du TIPI, le Parc de la copropriété St Roch et le parc Colette.
- ▶▶▶ L'aménagement d'espaces paysagers, oasis de verdure et de jeux situé au **Champ Vert** au sud du groupe scolaire les Olivades, est la continuité d'une coulée verte débutée en 2019 avec des opérations de renaturation dont la vocation répond à trois enjeux : (1) récupération et infiltration des eaux pluviales et de ruissellement, d'espaces de nature par temps sec, (2) insertion de carrés de jardins perpétuels et (3) enfin la circulation de la biodiversité faunistique et floristique (trames brune, bleue et verte).
- ▶▶▶ **Les travaux de la Plaine des sports – phase 2** réalisés en 2021-s'étendent sur près de 5500 m², ils intègrent l'extension du jardin Méditerranéen adapté aux conditions agro-climatiques locales (résistances à la sécheresse et peu consommatrices en ressource hydrique), et comportent des aménagements paysagers ombragés avec la pose de nichoirs en lien avec l'Atlas de la Biodiversité Communale. Ces opérations de renaturation se traduisent par la plantation de 31 grands arbres en forme libre, de 4000 arbustes et 600 m² qui ont été désimperméabilisés. L'inauguration a eu lieu en juillet 2021.





Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables



La ville prend en compte les enjeux de préservation du patrimoine arboré de la **Charte de l'arbre** dans la définition des projets d'aménagement ainsi que sa mise en application systématique et obligatoire dans les marchés de travaux de voirie. Pour exemple, l'exigence de la Charte de l'arbre dans le déplacement d'une conduite d'assainissement, pilotée par le Grand Avignon, boulevard du Rhône, a permis de préserver et protéger les **platanes remarquables** (c'est l'estimation de la valeur des arbres qui a permis de mettre en avant la valeur patrimoniale du vivant).

Indicateurs



L'entretien du patrimoine arboré en 2021 :

58 arbres replantés pour un budget de 65 K€ TTC

907 arbres traités pour un budget de 130K€ TTC,

115 arbres abattus sur 19 sites dans le cadre de la lutte contre le chancre coloré pour un montant de 218K€ TTC,

129 arbres plantés Quartier de la Barbière dans le cadre de la requalification des espaces publics.



Perspectives

Le Plan Local pour le Climat prévoit de renforcer l'image d'**Avignon, Ville Nature** avec la création de 3 grands projets de parcs naturels urbains (PNU) : Les îles Piot-Barthelasse, le site de la Confluence, le Val de Durance (Ceinture Verte) et les bords de la Durance pour la future vélo-route.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

III-3 DEVELOPPER les jardins partagés, la végétalisation participative et la biodiversité

La ville favorise les actions participatives pour lesquelles les habitants sont amenés à prendre part bénévolement, pour le déploiement de la biodiversité dans l'espace public avec l'accord de la municipalité.



III-3.1 Jardins partagés, pédagogiques et nourriciers

- Création d'un potager dans la cour de **l'école Vertes Rives** de Montfavet avec des ateliers de sensibilisation à l'environnement dans les classes (CP-CE1) pour l'année scolaire 2021/2022, co-financés par la Ville et le Grand-Avignon pour les actions en faveur de la transition écologique dans les écoles.
- Mise à disposition du **jardin partagé « les Olivarelles »**, Allée Sully Prudhomme, projet issu du budget participatif : potager biologique collectif, initié par l'association « Terre D'envie », il sera cultivé selon les méthodes de culture écologique de la permaculture.



III-3.2 Végétalisation participative

- La ville d'Avignon, à travers l'opération « Avignon, Végétalisons ensemble nos Espaces Publics », associe concrètement la population à la mise en valeur du cadre de vie quotidien dans l'ensemble des quartiers, en offrant ainsi aux habitants la possibilité de planter devant chez eux avec l'appui technique de la commune.
- En 2021, ce sont **31 fosses végétalisées réalisées** qui permettent à des citoyens avignonnais de verdir et fleurir leurs pieds de résidence.

III-3.3 Budget participatif (BP)

- Le projet du BP, « **Oiseaux dans ma ville** » : **Mise en place de nichoirs** par le collectif avignonnais Pschitt avec le soutien scientifique de la LPO pour favoriser l'implantation d'oiseaux en milieu urbain. Des pupitres pédagogiques sensibilisent et initient les habitants à la richesse de notre patrimoine faunistique et plus particulièrement les différentes espèces d'oiseaux qui fréquentent et égailent les espaces de nature. Le souhait est de retrouver les différents chants des oiseaux et également de préserver l'avifaune, afin de lutter contre l'érosion de la biodiversité.
- Le projet du BP 2018, « **Ruches citadines** » : **Mise en place des ruches** avec l'association « Car elles butinent » au jardin du Rocher des Doms : l'objectif est de participer à la préservation des abeilles et sensibiliser le grand public et notamment les plus jeunes à la biodiversité, en partenariat avec le Fond de Dotation d'Avignon Tourisme, la fondation Melvita et les Ruches du Palais - Les ruches ont été inaugurés lors de la journée mondiale de l'abeille le 22 mai 2021



« Oiseaux dans ma ville » :
 c'est **120** nichoirs adaptés aux différentes espèces d'oiseaux installés sur 16 parcs/jardins et espaces arborés

Rappel du
contexteLa lutte contre
le changement
climatiqueLa préservation
de la
biodiversitéL'épanouissement
de tous les êtres
humainsLa cohésion sociale
et la solidaritéDes modes de
production et de
consommation
responsables

III-4 PRESERVER les espaces naturels, les terres agricoles et forestières

Ces espaces présentent des enjeux économiques et environnementaux : production de biens alimentaires, stockage du carbone, biodiversité...

L'aire urbaine d'Avignon est aujourd'hui la plus autosuffisante de France.

III-4.1 Quartiers fertiles

L'année 2021 a été consacrée à la mise en œuvre du projet « **quartiers fertiles** », dans les quartiers des Olivades, de la Grange d'Orel et à Monclar. Ce sont des projets d'agriculture urbaine, soutenus par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et en cohérence avec le renouvellement urbain, le Programme Alimentaire Territorial du Grand Avignon et le Plan Local de Santé Publique.

III-4.2 Geste d'or

Sept fermes urbaines accompagnées par la ville d'Avignon sont lauréates des récompenses du **Geste d'or**, attribuées le 30 novembre 2021 : 4 fermes existantes (la ferme Semailles, la ferme scolaire de la pépinière municipale, la ferme urbaine du TIPI, la ferme de la Durette) ; 3 fermes sont en projet (la ferme Saint-Joseph, la ferme Haribo, la ferme Baudoin). Ce projet s'inscrit dans la politique agricole municipale, dans ses dimensions de reconquête de terres en friche, d'installation de jeunes agriculteurs, de pédagogie, de développement d'une économie locale fondée sur des produits de qualité.

III-4.3 Programme européen Feader

La ville a poursuivi sa collaboration avec le Grand Avignon dans la mise en œuvre des actions du projet FEADER pour changer les perceptions sur le foncier agricole, sanctuariser les secteurs prioritaires et stimuler la transmission : définition d'un plan d'actions pour les secteurs prioritaires, dont 2 à Avignon, amorçage d'un espace-test.



Perspectives

La ferme Baudoin prend place sur 6 hectares de terres.

Elle devrait accueillir la **Régie agricole municipale** destinée à fournir les cantines en produits bio et locaux, installer une « pépinière d'activités agricoles » et fournir un lieu d'activités périscolaires pour les enfants d'Avignon et de l'agglomération un bâti devrait accueillir une cuisine pédagogique, une champignonnière et un musée des outils agricoles.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

III-5 REDUIRE les consommations de ressources en eau et LUTTER contre les îlots de chaleur

La ressource en eau est un bien précieux. Economiser l'eau est donc un geste à la fois économique et écologique !

Toutefois, chaque année, lorsque le mercure grimpe, en particulier durant les deux mois estivaux, la chaleur est difficile à supporter. C'est pourquoi, il existe dans tous les quartiers des jeux d'eau, des fontaines (en circuit fermé) et des fontaines poussoirs pour permettre à tous de se rafraîchir agréablement.

III-5.1 Consommation d'eau par la ville

La maîtrise de la ressource en eau passe par le contrôle des fuites, la mise en circuit fermé des fontaines et l'optimisation de l'arrosage.

Par exemple, afin de maîtriser sa gestion de la consommation d'eau par le biais de l'arrosage automatique des stades, le Département Sports et Loisirs a reprogrammé toutes les installations d'arrosage automatique avec une vigilance journalière sur les périodes d'arrosage et suivi des fuites. De même, la gestion du lavage des filtres des piscines municipales a été optimisée.



III-5.2 La modernisation de la gestion des canaux

La ville d'Avignon a subventionné l'ASA des canaux de la plaine d'Avignon (Association syndicale Autorisée) sur des projets de modernisation des fosses d'irrigation gravitaire en vue d'économiser l'eau.

III-5.3 La prise en compte des risques dans la gestion de la ressource en eau

La Ville et le Grand Avignon ont élaboré une convention de services de gestion des ouvrages GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) en crue et hors période de crue pour la période 2022-2028

III-5.4 Jeux d'eau

Pour contribuer à lutter contre les îlots de chaleur et permettre à tout un chacun de se rafraîchir en été, deux nouvelles structures de jeux d'eau ont été inaugurées en juillet 2021 :

- * l'une au parc du **Clos de Massillargues** d'une surface de 150 m2 qui s'inspire de la forêt de bambous
- * et l'autre au **parc de la Cantonne** (Montfavet) d'une surface de 138 m2 qui s'inspire du patrimoine arboré ombragé, équipé d'un bouton poussoir afin d'économiser l'eau.

Au total, dix structures de ce type sont réparties sur le territoire avignonnais pour un total de plus de cinquante points d'eau.





Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

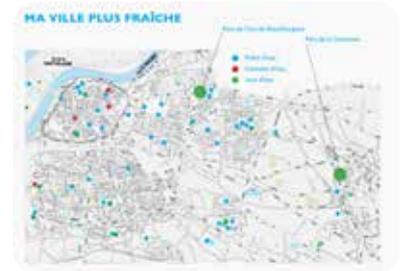
L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables

III-5.5 Géolocalisation

Une carte permet de localiser différentes sources de rafraîchissement qui maillent le territoire (fontaines, jeux d'eau, brumisateurs), elle est disponible sur le [site de la Ville](#).



III-5.6 Le plan végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles

Le lancement du projet a eu lieu en septembre 2020.

La végétalisation des cours d'écoles, c'est enlever le bitume, remettre de la terre végétale, planter des arbres, pour lutter contre la chaleur et faire entrer la biodiversité dans les cours avec la création et l'installation de potagers, de nichoirs, d'hôtels à insectes, de nouveaux jeux...

L'édition 2021 a concerné les écoles élémentaires pilotes suivantes : Rolland Scheppler (thématique de la biodiversité et du sport), Amandier (thématique de l'eau et du jardinage) et Saint-Gabriel (thématique du changement climatique et de l'art).

Jusqu'en juin 2021 : tenue d'ateliers de sensibilisation, d'ateliers de co-construction avec le corps enseignant, les agents de la Ville et les élèves, rencontres avec les différents partenaires (sécurité, parents délégués, associations, périscolaire ...).

Les 3 sites pilotes des cours d'écoles, ont été finalisés à la fin de l'année 2021 avec des plantations d'arbres en novembre.

Les palettes végétales proposées pour la végétalisation de ces trois écoles sont composées en grande partie de plantes fruitières, comestibles, mellifères et aromatiques, à forte typicité Méditerranéenne (arbousier, néflier, amandier, grenadier, cistes...).

III-5.7 Le réaménagement des parvis d'écoles

La végétalisation, la facilitation des déplacements doux et la sécurité sont les enjeux de réaménagement des parvis de l'école élémentaire de l'Amandier, de la maternelle Trillade et de la maternelle Clos du Noyer. Ce sont des espaces partagés rendus aux usagers.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables



Les aménagements récents de la Plaine des Sports (phase 2) et du Terre-Plein Central (TPC) de l'avenue Pierre Sénard bénéficient d'une **gestion centralisée de l'arrosage** connectée à la station météo implantée par le Grand Avignon en 2013.

L'arrosage des 2 sites est réalisé avec de **l'eau brute**.

Indicateurs



La désimperméabilisation des cours d'école 2020-2021 :

ce sont **3600 m²** de surface, **528** écoliers participants, **26** classes mobilisées, **46** arbres, **87** cépées (arbres à plusieurs troncs), **1 596** arbustes et bulbes plantés.



Perspectives

Le Plan Local pour le Climat prévoit :

- de poursuivre la **désimperméabilisation des parkings** avec les projets de réaménagement du quartier de la Barbière en parc habité avec un stationnement perméable, de réorganiser le stationnement des Faubourgs selon la règle 2 places/1 arbre, d'aménager un espace à végétaliser au parking des italiens
- de poursuivre la **désimperméabilisation de 2 à 3 cours d'école** chaque année scolaire, soit entre 5 000 m² et 7 500 m² par an.
- la création et le **maillage des îlots de fraîcheur** urbains :
 - Travaux sur le parc habité de la Barbière
 - Végétalisation des faubourgs (plan faubourg)
 - Réaménagement du parc Champfleury dans les quartiers ouest
 - Réaménagement du square Indochine dans les quartiers ouest
 - Aménagement de la rue des Ecoles en rue jardin
 - Aménagement et désimperméabilisation de la rue Rateau
 - Création de 2 sites équipés de jeux d'eau par an
 - Aménagement du parvis de la piscine Jean Clément



Rappel du
contexteLa lutte contre
le changement
climatiqueLa préservation
de la
biodiversitéL'épanouissement
de tous les êtres
humainsLa cohésion sociale
et la solidaritéDes modes de
production et de
consommation
responsables

IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » (article 1 de la déclaration de Rio de 1992).

Les collectivités et tout particulièrement les communes ont un rôle important à jouer dans la poursuite de cette finalité. La stratégie de la municipalité en matière de Développement durable pour l'épanouissement de tous les êtres humains est définie au moyen de nouveaux dispositifs qui sont au plus près des habitants et peuvent répondre à nombre de leurs aspirations comme par exemple :

- Le projet « Avignon Terre de culture 2025 » qui, pour célébrer les 25 ans de Capitale européenne de la Culture, développe le « Pass culture », le plan « Lire à Avignon » 2021/2025 ainsi que de nombreux événements culturels.
- La Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD)
- La Charte Éco-festival
- Les Opérations « Tranquillité Senior »
- La création de Maisons Communes
- Le label « Terre de jeux 2024 » : labellisation olympique permettant la mise en place d'activités sportives, sur les 3 années à venir, avec les écoliers d'Avignon
- Le plan de relance « Avignon, le Rebond », deuxième volet du Plan de relance pour accompagner la sortie du troisième confinement comprend 30 mesures représentant un engagement financier de près de 50 millions d'euros et s'articule en 4 grandes priorités : économique, solidaire, culturelle et civique.
- Le dispositif de la réserve citoyenne

Afin d'y parvenir, les objectifs d'accès à l'éducation, aux soins, à la culture, aux sports et aux loisirs sont fixés pour :

- **IV.1 SATISFAIRE** les besoins essentiels pour tous
- **IV.2 CULTIVER** le bien-être de tous
- **IV.3 SENSIBILISER** à la propreté en ville
- **IV.4 RENFORCER** la démocratie participative
- **IV.5 APAISER** l'espace public par l'aménagement durable



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

IV-1 SATISFAIRE les besoins essentiels pour tous

La Ville coordonne des dispositifs qui participent à la lutte contre la pauvreté et à l'égalité d'accès aux loisirs.

IV-1.1 Une bibliothèque nomade

L'**Ideas Box**, créée par l'ONG Bibliothèques Sans Frontières et imaginée par le designer Philippe Starck, est constituée de caisses en kit qui peuvent être déplacées dans des parcs et jardins mais aussi dans des intérieurs. L'inauguration de cette bibliothèque nomade a eu lieu le mardi 13 juillet 2021. C'est une véritable bibliothèque où il est possible de lire, sur une chaise longue, des romans, des revues, des albums ou de suivre des animations autour du livre, de la lecture, de la musique, où les familles sont invitées à faire des jeux.



IV-1.2 Une bibliothèque éphémère au parc du Clos de la Murette

Durant les travaux de la médiathèque Jean-Louis Barrault, un équipement de substitution s'est installé au sein du cadre végétal et arboré du Parc du Clos de la Murette, inauguré en juillet 2021. Le bâtiment a vocation à être pérenne puisqu'à terme, **les conteneurs éphémères** et réutilisables seront déplacés au Pont-des-Deux-Eaux, amorçant la création d'un futur complexe culturel, au sein duquel une bibliothèque sera installée. Cette nouvelle bibliothèque se saisit de sa situation dans un parc pour inviter les lecteurs dans la bibliothèque comme à l'extérieur.

IV-1.3 Une offre culturelle gratuite dans les parcs et jardins

Une offre culturelle gratuite dans les parcs et jardins s'est également développée toute l'année, répartie sur l'ensemble du territoire : « Printemps Culturel » en mai juin 2021, « Jeudis Culturels » du dispositif « Un été à Avignon » avec l'invitation de conteurs dans les parcs une fois par semaine en été.



IV-1.4 Le muséum Requien, un acteur majeur de la ville

A l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, le musée a valorisé une femme naturaliste du XIXe siècle : Rose Escoffier née Guérin.

Le musée a également mis en place des **ateliers naturalistes** pour les jeunes, avec la Société d'étude des Sciences naturelles de Vaucluse

IV-1.5 Trois semaines consacrées au développement durable

La semaine européenne du développement durable qui s'est tenue du 18 septembre au 8 octobre a été riche en événements en présentiel. Pour rappel, elle s'était tenue en ligne en 2020.

IV-1.6 Des événements sportifs liés aux jeux olympiques de 2024

Le Département Sports et Loisirs a organisé plusieurs événements nationaux en 2021, comme, par exemple, **la semaine olympique et paralympique** (SOP) qui a accueilli plus de 600 enfants, **la semaine du périscolaire** autour de la journée olympique qui a accueilli 350 enfants, **la semaine de sensibilisation au handicap** et téléthon qui a accueilli 423 enfants.





Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables



- Dans le cadre des **25 ans de l'inscription d'Avignon sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**, une conférence-débat « Réhabilitation du patrimoine et développement durable » a eu lieu le 11 juin 2021 permettant d'affirmer la volonté de conservation du patrimoine dans une perspective de développement durable

- **Le Forum des associations / Village du Développement Durable** a connu un franc succès avec 7500 visites en septembre 2021 (contre 4324 en 2020). La grande nouveauté et à la fois l'une des plus-values de cette édition réside dans la mise en place d'un « village du développement durable ». Ce sont 32 associations (d'éducation à l'environnement, du cadre de vie, de protection de la nature, d'économie circulaire,...) présentes qui ont permis d'accompagner la dynamique du **Plan Local pour le Climat**
- La ville a mis en place la gratuité des bibliothèques dès septembre 2021 de façon à toujours mieux accompagner les plus fragiles et sensibiliser le plus grand nombre à la lecture.



Perspectives

- L'organisation des 1^{ers} Jeux d'Avignon en juillet 2022, manifestation sportive et intergénérationnelle
- La création d'une EMS (Ecole Municipale des Sports) afin de stimuler le meilleur des pré-ados et adolescents
- Le projet de lutter contre la sédentarité et favoriser le bien-être via diverses actions : « Ado Connect », sport dans les parcs urbains, création de parcours de santé, bien-être au travail, sport sur ordonnance
- La reconduction de la manifestation « village du développement durable » dans le cadre du Forum des associations
- Le lancement du premier « Prix des Avignonnais » qui récompensera un roman issu de la rentrée littéraire
- Le développement d'un schéma numérique qui permettra de mieux accueillir les publics dans les bibliothèques et hors des bibliothèques.

Indicateurs



La Semaine Européenne du Développement Durable en 2021 :

ce sont **28** évènements, **11** partenaires (MAIF, FNE, INOOVE, VOLUBILIS, Projet Azur, Car elles butinent, CEN PACA, ODYSSEE RHÔNE GREEN, ECO-LAB, Terre de vrai.

8 services municipaux mobilisés

« Terre de jeux 2024 » en 2021 :

ce sont **18** écoles labellisées

« Avignon le Rebond » (à la suite du COVID-19) en 2021 :

ce sont **30** clubs accueillis lors d'une manifestation de soutien et d'accompagnement des clubs sportifs afin de permettre aux Avignonnais de découvrir ou redécouvrir les pratiques sportives

Rappel du contexte	La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité	Des modes de production et de consommation responsables
--------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------	---

IV-2 CULTIVER le bien-être pour tous

Niveau de vie, autonomie, équité, santé, cohésion sociale, qualité de l'environnement, de multiples facteurs interviennent dans la notion de bien-être.

Les associations avignonnaises constituent une force et une ressource territoriale remarquable du fait de leur dynamisme, leur capacité d'agir, et l'innovation sociale dont elles font preuve. Leurs actions au quotidien permettent l'épanouissement individuel et le renforcement du vivre-ensemble. La ville propose plusieurs dispositifs de soutien financier :

- Demande de subvention de fonctionnement dont l'éducation au développement durable
- Appel à projets Culture
- Appel à Projets Fonds Local de la Prévention de la Délinquance
- Appel à projet Avignon Ville Solidaire
- Appel à projets Économie Sociale et Solidaire
- Appel à projets Avignon Jeunesse

Au travers du label « Avignon ville amie des enfants », accordé par l'UNICEF, pour la période 2020-2026, la ville mène des actions en faveur de la jeunesse : mise en place du Conseil Municipal des Enfants, plan numérique dans les écoles, gratuité des activités périscolaires, nutrition, égalité fille-garçon.



- La Ville d'Avignon a célébré **la journée nationale de la Laïcité** le 9 décembre, en écho à la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'État. Ont été organisées l'exposition « la Laïcité en question », réalisée par la Bibliothèque Nationale de France, la conférence « La Laïcité aujourd'hui et ses enjeux pour demain » par Nicolas CADENE, Fondateur de la vigie de la laïcité, ex-rapporteur de l'observatoire de la laïcité. Des plantations d'olivier, arbre symbole de sagesse et d'éternité, ont eu lieu aux écoles Saint-Ruf et Scheppler
- La Ville d'Avignon a célébré **la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes** du 25 novembre au 20 décembre



Une action prévoit de limiter l'impact de la **publicité** sur le paysage urbain. Ce document d'urbanisme (Règlement local de Publicité), annexé au PLU, permettra de mettre en place des règles quantitatives et qualitatives concernant la **publicité**, les pré-enseignes et les enseignes sur l'ensemble du territoire communal.



Les subventions pour l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) en 2021 ce sont : **33 900 euros**



Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables

IV-3 SENSIBILISER à la propreté en ville

L'objectif est à la fois d'améliorer les pratiques en matière de nettoyage des espaces publics, en lien avec le Grand Avignon en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers par le SIDOMRA (syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon), mais également en matière de sensibilisation de chacun au tri des déchets et au respect de l'espace public comme lieu de vie commun.

IV-3.1 Eco-Festival 2021

Le bilan de cette édition connaît une baisse des tonnages de déchets et moins d'affichage sauvage.

IV-3.2 « Place sans mégots »

Ce projet du budget participatif consiste en l'aménagement et la mise en place d'équipements pour la collecte de mégots sur le Parvis Sud de l'entrée des Halles, à l'angle de la rue Bonneterie/rue de l'Olivier et l'aire de rencontre rue Bonneterie. Ces cendriers sont des dispositifs incitatifs (appelés aussi « nudges »).

IV-3.3 Opération propreté avec les enfants

- Les enfants de la commission « Ma vie, ma ville » du Conseil Municipal des Enfants (CME), parés de leur écharpe tricolore d'élus et d'un gilet orange, ont arpenté la rue de la République, munis de gants et de pinces, pour mener une opération ramassage des papiers en septembre 2021, ce qui a permis de sensibiliser le public à la propreté des rues.
- Tout au long de l'année scolaire 2021/2022, l'opération « Mon école et ses alentours plus propres » a permis à de nombreux enfants des écoles Ste Catherine, Trillade A, Camille Claudel, JH Fabre A et B de participer à des opérations de propreté. L'affiche a été créée par le CME.



IV-3.4 Compostage des biodéchets

Dans le cadre d'une expérimentation, au mois de février 2021 a été mise en fonctionnement une deuxième aire de compostage collectif en centre-ville, au square Agricole Perdiguier. Une première avait été installée au jardin des Carmes, et une troisième est prévue au jardin Pétramale.

IV-3.5 Des toilettes sèches

Au château de Saint-Chamand, des toilettes sèches ont été mises à disposition du public dans le cadre du budget participatif.



En août 2021, une opération de nettoyage des dépôts sauvages a eu lieu conjointement avec le Grand Avignon en ceinture verte. Au vu de la prolifération des déchets, la ville a assermenté plus de 40 agents verbalisateurs et a installé 10 pièges photos nomades en septembre pour un montant de 6426 € chargés de recueillir des éléments exploitables lors de constatations de dépôts sauvages.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables



L'activité de la Brigade de protection de l'environnement et de la Brigade d'environnement urbaine en 2021 :

ce sont **670** procédures relatives à l'environnement et **188** forfaits d'exécution d'office (ou verbalisation).

Les forfaits d'exécution d'office concernant les déchets en 2021, ce sont : **1 667€** de dépôts sauvages, **3 248 €** d'affiches (non-respect de l'arrêté municipal festival), **15 236 €** de déchets divers, avec une recrudescence des « amendes » en juillet et en septembre 2021.



- L'expérimentation de compostage collectif s'avère être un succès (bon processus de compostage, apports des habitants réguliers et qualitatifs, bonne qualité du compost mature, pas de nuisances...), aussi l'agglomération du Grand Avignon envisage de déployer plusieurs aires de **compostage collectif** sur l'ensemble de son territoire en suivant le même modèle à partir de 2022.
A noter que la loi AGECE (anti-gaspillage et économie circulaire) de 2020 impose que chaque citoyen devra avoir au 31 décembre 2023 une solution pour ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.
- Le Plan Local pour le Climat prévoit à l'attention des citoyens la conception d'un guide des éco-gestes et du citoyen responsable (propreté et qualité de vie) sur les thématiques du tri et de la réduction des déchets au quotidien, action d'amélioration continue, suite logique de la campagne d'affichage sur la propreté 2021.
- A partir de 2022, la ville assermentera sur le plan environnemental des éco-gardes (agents de surveillance et de prévention des parcs de la ville) et des ASVP afin de constater les infractions concernant les dépôts sauvages. Elle poursuivra et élargira le dispositif des pièges photographiques.





Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables

IV-4 RENFORCER la démocratie participative

Pour permettre aux Avignonnais de devenir acteurs de leur quartier et force de propositions, la Ville d'Avignon s'est engagée depuis 2015 dans une démarche de démocratie participative, avec la création de nouvelles instances de consultation et de concertation.

Une charte « Avignon la citoyenne » a été approuvée en conseil municipal en septembre 2021 afin d'ancrer et amplifier les dispositifs participatifs suivants :

IV-4.1 Budget participatif

Afin de faire participer les citoyens à l'aménagement de la ville et les inscrire dans une dynamique d'acteurs engagés, 18 projets ont été livrés en 2021.



IV-4.2 Conseils de Quartier

En 2021, le renouvellement de l'instance des conseillers de quartier a connu un lancement dynamique afin de donner la parole aux habitants. Un Forum Agora en décembre 2021 a réuni 60 personnes.



IV-4.3 Réserve Citoyenne

La réserve renforce la possibilité aux habitants de s'engager dans une citoyenneté active ; en 2021 ce sont 154 membres à qui 12 missions ont été proposées. Une charte de la réserve citoyenne a été approuvée en conseil municipal.



IV-4.4 Conseil de la Vie Associative

Ce conseil, faisant vivre la Charte de la vie associative, a réuni 30 personnes en décembre 2021.

IV-4.5 Médiation numérique dans les mairies de quartier

Cette démarche citoyenne numérique de médiation et d'assistance dans le domaine des technologies de l'information et de la communication permet de faciliter l'accès au public aux services numériques.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables



Participation des citoyens et des associations à l'élaboration du Plan local pour le Climat

La mobilisation des services de la ville a permis :

- la diffusion du questionnaire numérique et en format papier
- l'organisation des ateliers citoyens en octobre 2021. Cet événement a mobilisé 9 animateurs, 10 experts et 13 élus pour un total de 80 participants dont les contributions riches ont pu alimenter les fiches actions.
- l'organisation d'un séminaire de « brainstorming » de l'équipe municipale.



Perspectives

- Mettre en place des Forums Agora par territoire notamment sur les expérimentations des Maisons Communes destinées à développer la vie sociale et territoriale de proximité. Les mairies de quartier de Saint Chamand et Ouest seront transformées en Maison Commune en 2022.
- Impulser et accompagner la mise en place d'un Conseil Local des Jeunes afin de mieux prendre en compte leurs avis et propositions.
- Créer une instance composée d'élus, de citoyens et des forces vives économiques et associatives : le Conseil Economique Social et Environnemental Local (CESEL) notamment pour le suivi du Plan local pour le climat.

Indicateurs



Le Budget Participatif, ce sont :

48 projets soumis au vote en 2021,

12 projets lauréats de la quatrième édition annoncés en mars 2022

Rappel du
contexteLa lutte contre
le changement
climatiqueLa préservation
de la
biodiversitéL'épanouissement
de tous les êtres
humainsLa cohésion sociale
et la solidaritéDes modes de
production et de
consommation
responsables

IV-5 APAISER l'espace public par l'aménagement durable

Avec un budget d'investissement 2021/2026 de 47 millions d'euros pour la rénovation et la création de quartiers, l'enjeu d'apaisement de la circulation est en ordre de marche durant le mandat.

Réalisations



Le 26 mai 2021, le square Lopofa, situé à Monclar, rebaptisé **square Anne Frank**, a été inauguré. À cette occasion, une exposition permanente retraçant la vie de la jeune fille victime de la barbarie nazie a été présentée, financée par Le souvenir Français avec la participation de la Ville. À noter que ce parc a bénéficié d'un large réaménagement paysager lors du premier confinement : 20 arbres et 900 arbustes plantés, 170 m² de prairie fleurie, de nouvelles clôtures, une aire de jeux et du nouveau mobilier, ainsi que la création d'un jardin gourmand composé d'une parcelle cultivable



Le 3 juin 2021, le **boulevard Champfleury** réaménagé dans sa partie sud a été inauguré : 240 000 € de mobilier urbain, végétalisation, désimperméabilisation d'espaces de stationnement, arceaux à vélos..., financé par la Ville à hauteur de 240 000 €, dont 150 000 € dans le cadre du Budget participatif de la ville 2021



Le 9 juin 2021, les riverains ont pu découvrir le résultat des travaux ayant eu lieu **rue et place Cabassole** : un projet de longue date, vecteur de lien social et de développement durable. La nouvelle rue possède désormais de nombreux arbres, plantés dans le cadre d'une végétalisation en accord avec le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du centre-ville. L'inauguration a aussi révélé l'agrandissement d'une placette donnant sur la rue de la Carreterie, permettant de sécuriser davantage l'accès aux écoles du quartier



Le 12 juin 2021, **l'avenue Moulin Notre-Dame** requalifiée a été inaugurée. Désormais zone de rencontre limitant la vitesse des véhicules à 20 km/h, accompagnée d'une mise en sens unique, du parc de l'Abbaye vers la place Saint-Ruf, la priorité a été donnée aux piétons et aux modes de déplacement doux. Des espaces de convivialité ont été intégrés à l'avenue, ainsi que des espaces de végétalisation et un cheminement sécurisé de type « magistrale » du parvis de l'école jusqu'au parc de l'Abbaye Saint-Ruf.

» Au total, ce sont **3 200 m²** de surfaces réaménagées, 271 m² d'espaces verts créés et 19 places de stationnement aménagées.



La requalification urbaine du **Passage Maréchal Brune** entre avril et décembre 2021, une nécessité afin de sécuriser les conditions d'accès aux logements et aux équipements du secteur, réduire l'espace occupé par la circulation automobile au profit des modes doux et végétaliser pour embellir et lutter contre les îlots de chaleur urbains.

» Des chiffres clés : **1 245 m²** de surfaces traitées intra-muros, **35 %** de surfaces désimperméabilisées **16** grands arbres ombragés plantés.

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables



Les Victoires de l'Investissement Local en Vaucluse ont récompensé, en octobre 2021, la requalification de la **rue Bancasse**. Déjà primée en 2019 pour la requalification de la plaine des Sports, la ville a été valorisée cette fois pour son engagement écologique et en faveur du tissu économique.



L'aménagement urbain :

- **47** projets étudiés/**32** projets réalisés ou lancés qui intègrent tous des enjeux de développement Durable (gestion de l'eau, sol, IFU, préservation du patrimoine naturel et ordinaire, renaturation, recyclage, développement de la biodiversité au travers des trames bleue, verte, brune et noire).
- **6** diagnostics amiante et HAP
- **44** carrefours réaménagés dans le cadre du plan faubourgs
- **132** arbres plantés
- **3** parcs et jardins, réalisés ou réhabilités
- **3** cours d'écoles réhabilités
- **2** parvis d'écoles réhabilités
- **2** rampes d'accès PMR pour une école et liaison chemin de Rochegude avec petit mas
- **1** équipement sportif créé
- **8 365 m²** de sols désimperméabilisés
- **13 149 m²** d'espaces végétalisés créés ou réaménagés
- **240 m³** de terre issue de déblais de chantiers réemployés
- **335 m³** de graves recyclées utilisées en remblai
- **916 m³** de réemploi de matériaux déblais issus de chantiers
- **330** tonnes d'enrobés appliquées dont **20 %** sont issues du réemploi



Perspectives

Des actions variées ponctueront le mandat municipal, prévues dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2026 :

- Le réaménagement des rues Thiers/St Agricole
- L'aménagement du parvis-jardin devant la gare centre
- La démarche « Zéro entretien »
- La poursuite du projet de réhabilitation urbaine NPNRU
- Le projet Confluence
- L'apaisement des abords de la Gare de Montfavet...



Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables

V LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS



Selon le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable ».

La Ville est soucieuse du renforcement du lien social pour l'ensemble de la population : elle s'engage pour l'inclusion sociale des personnes vulnérables, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, le droit des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

La stratégie de la municipalité en matière de Développement Durable pour la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations est définie au moyen de nouveaux dispositifs qui sont au plus près des habitants et peuvent répondre à nombre de leurs attentes comme par exemple :

- Le plan « logement d'abord »
- Le projet « Ville amie des aînés », démarche permettant de garantir aux seniors un vieillissement actif et en bonne santé
- L'agenda de mise en accessibilité programmé aux personnes à mobilité réduite de ses Etablissements Recevant du Public
- Le projet « Avignon Terre de solidarités »
- Le projet « Avignon, Terre de proximité »

Afin d'y parvenir, les objectifs de solidarité sont fixés :

- **V.1 RENFORCER** la solidarité
- **V.2 RESPONSABILISER** les achats de la commande publique
- **V.3 FACILITER** l'accès à la justice
- **V.4 MOBILISER** le CCAS
- **V.5 AMELIORER** la condition des personnes en situation de handicap



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

V-1 RENFORCER la solidarité

Depuis la pandémie de covid-19 de 2020, la ville a amorcé des actions solidaires qu'elle entend maintenir et développer envers les habitants les plus fragiles.

V-1.1 Corbeilles solidaires

La Ville est résolument engagée aux côtés de partenaires pour venir en aide aux personnes dans le besoin.

Depuis mars 2020 (début de la pandémie de covid-19), la ville fournit des corbeilles solidaires et ainsi participe à hauteur de 60 000 € à une alimentation saine et équilibrée à destination des seniors, des personnes à mobilité réduite, et des étudiants en situation précaire.

V-1.2 Opération légumes solidaires

La Ville a voté au printemps 2021 une convention de partenariat avec le lycée agricole Pétrarque pour un projet de maraichage. L'objectif est de développer la production de légumes en vue de les proposer gratuitement aux personnes les plus vulnérables frappées durement par la crise économique et sociale liée à l'épidémie de covid-19, via des associations caritatives du territoire.

En juin et juillet dernier, les partenaires (Associations solidaires, Réserve citoyenne et bénévoles) sont venus ramasser les 800 kg de pommes de terre et courgettes à distribuer. En octobre, les courges plantées ont été récoltées et distribuées.



V-1.3 Aide aux seniors et aux aidants

La ville prend en compte l'enjeu d'inclusion des seniors au travers d'actions spécifiques.

Le domaine de la Souvine a accueilli en septembre et octobre 2021 des manifestations inclusives telles que la journée des aidants et la journée des seniors.

V-1.4 Inclusion des élèves

Grâce aux accueils gratuits du matin et du soir, aux Programmes de Réussite Educative dans les quartiers REP et REP+, aux projets de la Cité Educative mais aussi avec les Clubs Coup de Pouce, **l'égalité des chances** des élèves est favorisée.

V-1.5 Accès au logement social

La Ville d'Avignon loge ou relogé un ménage tous les deux jours en moyenne. En 2021 : avec un contingent réservataire de la commune de 151 ménages, 176 ménages ont obtenu un logement grâce aux permanences et au travail administratif de traitement des demandes.





Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables



Depuis 2018, la Maison de la Justice et du Droit est un lieu de permanences gratuites d'accès aux droits.

4 325 personnes ont été accueillies sur la structure en 2021.

Le budget dédié est de **20 000 €** avec en projet, le développement de l'accès aux droits envers les jeunes (découverte du monde de la justice et de son fonctionnement).



Indicateurs



- **Le Bus du cœur 2021** : ce sont **200** femmes en situation de précarité dépistées pour les maladies cardiovasculaires
- **Les collectes de protections hygiéniques à destination des femmes en situation de précarité et des étudiantes en 2021** : ce sont **812** produits d'hygiène collectés et distribués aux associations étudiantes et caritatives
- **159 000 € de subventions** aux associations dans le cadre du dispositif « Avignon Ville Solidaire » et dans le cadre de la participation de la Ville aux dispositifs d'aide sociale



Perspectives

Le Plan Local pour le Climat prévoit la création d'un appel à projet qui permettra de développer l'engagement solidaire avec **5 thématiques** :

- Renforcer l'aide alimentaire
- Lutter contre les discriminations
- Vivre la ville avec son handicap
- Éduquer pour vivre en meilleure santé
- Lutter contre la précarité et l'isolement



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

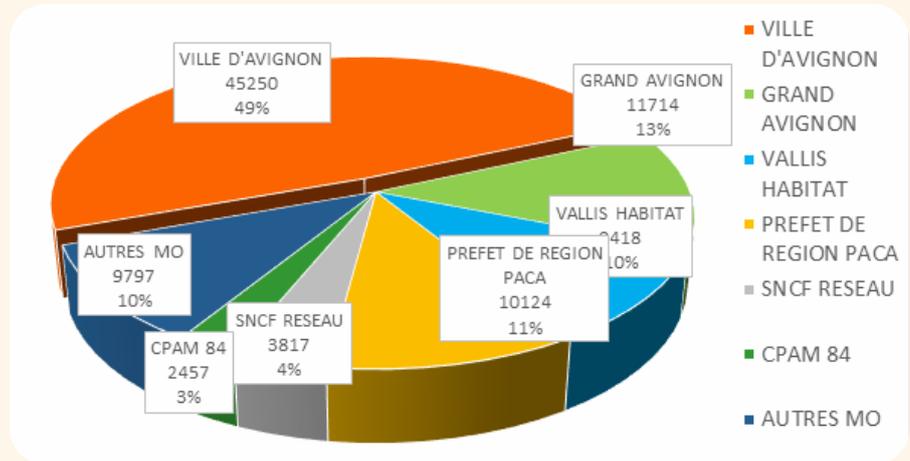
V-2 RESPONSABILISER les achats de la commande publique

La ville fait appel à une facilitatrice d'animation du dispositif des clauses d'insertion du territoire, basée à la Mission Locale Jeunes du Grand Avignon. La facilitatrice est un appui à l'analyse des marchés publics, au calibrage et à la rédaction de la clause sociale d'insertion, au reporting et bilan annuel.



L'insertion dans les marchés publics de la ville en 2021 :

ce sont **58 bénéficiaires**, **46 800 heures**, soit **49,4%** des heures réalisées sur l'ensemble du territoire du Grand Avignon et **20%** de marchés de travaux



Perspectives

La construction du futur **Groupe scolaire Joly Jean** prévoit 9 000 heures d'insertion.

Depuis 2017, le NPNRU génère des heures d'insertion sur le territoire. Un pic est attendu pour **2024**.





Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

V-3 MOBILISER le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Avignon participe à la cohésion sociale à travers les projets conduits par ses différents services. Il applique la politique sociale voulue par la Ville, préoccupée par le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population et plus spécifiquement les personnes vulnérables, par la lutte contre la pauvreté, pour l'accès à la culture et à l'éducation.



- ▶▶▶ Le pôle Grandir ensemble a ouvert à l'automne le **Lieu d'Accueil Enfants Parents** « La Parenthèse » au sein du tout nouvel espace Pluriel, et finalise en fin d'année les travaux de la Maison des Rêveuses.
- ▶▶▶ Dans le cadre des actions prévues au sein du dispositif « Cité Educative », les missions ont pris corps le 1er février 2021 sur chaque groupe scolaire des Grands Cyprès et des Olivades (secteurs QPV), au sein de deux classes de très petites sections de maternelle, avec une mission éducative et une mission de prévention. Par exemple, ont été organisées dans les écoles des **réunions d'informations collectives** (en partenariat avec l'ARS, parole 84...) sur des thématiques telles que les besoins de l'enfant, la gestion des écrans, et des **ateliers** ont été mis en place par la Machine Emotive pour apaiser la pause méridienne
- ▶▶▶ Le pôle Inclusion sociale a une nouvelle mission, la **prévention des expulsions** qui a vu le jour tout début 2021.
- ▶▶▶ Le pôle Ville amie des Seniors au premier semestre 2021 a été encore conditionné par la crise sanitaire et ses difficultés de fonctionnement dont l'impossibilité d'ouverture des sites au public âgé.
- ▶▶▶ Le service a réussi, malgré ce contexte, à organiser **les foyers en Goguette** en septembre 2021. Les 2 foyers restaurants seniors ont fermé et se sont délocalisés au Centre de Loisirs de la Barthelasse.



Perspectives

L'implication des agents : Le projet d'établissement, dont les maîtres mots sont le « vivre ensemble », l'inclusion sociale et la sollicitude, est en cours de déclinaison au sein des services.

L'analyse des besoins sociaux, obligation légale et outil d'aide à la décision permettant aux CCAS d'établir la feuille de route de leur intervention et à assurer leur mission de coordinateur des politiques sociales, a été présenté dans sa première partie du diagnostic en décembre 2021. A fait l'objet d'un travail avec les partenaires tout au long du premier semestre 2022 sur **les deux axes suivants** : parentalité, avec notamment un zoom sur la monoparentalité et les très jeunes femmes, et les invisibles sur le secteur de l'intra-muros. L'échange autour de ces deux thématiques devrait aboutir à des préconisations et un **plan d'action** à mettre en œuvre dès la rentrée 2022.

Rappel du contexte	La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité	Des modes de production et de consommation responsables
--------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------	---

V-4 AMELIORER la condition des personnes en situation de handicap

La nouvelle stratégie européenne en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 inclut la thématique « indépendance et autonomie des personnes handicapées ». La ville d'Avignon met en œuvre depuis plusieurs années des solutions en ce sens.

- Le 15 décembre 2021, une après-midi festive pour l'inauguration de la 1^{ère} **aire de jeux universelle** créée par la Ville d'Avignon avec l'Association APF France Handicap s'est tenue au square Agricol Perdiguier.

Cette aire de jeux universelle a été réalisée par la Ville sur proposition de l'Association des Paralysés de France, dans le cadre du Budget participatif.

Elle est accessible à tous types de handicaps.



- L'aménagement du parking de la Maison Départementale des Sports courant 2021, a inclus la réalisation d'une **rampe d'accès PMR** jusqu'à l'école Jean-Henry Fabre.



L'accessibilité dans les écoles en 2021 :
c'est **600 000 €** de travaux



Les travaux d'accessibilité de la **maison Jean Vilar** couplée à sa **mise en conformité** sont en cours pour une **réouverture en 2022**.





Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables

VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



Le principal enjeu de cette thématique est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus sobre et responsable. La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ».

La stratégie de la municipalité en matière de Développement Durable pour des modes de production et de consommation responsables est définie au moyen de dispositifs qui sont appliqués aux partenaires et aux agents municipaux comme par exemple :

- Les appels à projet
- La dématérialisation
- Le télétravail
- L'évaluation environnementale

Afin d'y parvenir, les objectifs d'éco-responsabilité sont fixés :

- **VI.1 SOUTENIR** l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- **VI.2 PROMOUVOIR** le commerce et l'artisanat éco-responsables
- **VI.3 FAVORISER** le réemploi
- **VI.4 S'ORGANISER** en interne



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

VI-1 SOUTENIR l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

L'Economie Sociale et Solidaire est un ensemble de modèles économiques innovants, durables, responsables et alternatifs qui facilite la transition vers une consommation responsable, la réduction des déchets et des gaspillages de manière inclusive.

Appel à projets Economie Sociale et Solidaire : Pour l'année 2021, la Ville d'Avignon a souhaité relancer un appel à projets pour l'attribution des subventions aux associations portant des actions en matière d'Economie Sociale et Solidaire.

L'objectif est de permettre à tous les porteurs de projets de proposer des actions répondant aux axes de travail prioritaires de la Ville dans le cadre de son soutien au développement de l'ESS. Les priorités d'actions définies pour l'année 2021 portent sur les thématiques suivantes :

- La promotion de l'Economie Sociale et Solidaire
- Les nouveaux modes de consommation et nouvelles formes de commerce
- Les tiers-lieux
- L'Alimentation Durable

Indicateurs



Le budget de l'ESS 2021,
ce sont **49 000€** distribués à **13** associations



Expérimentation d'une opération de revalorisation de certains déchets d'activité issus des Halles avec l'association les Petites Choses, ressources créatives, dans le cadre de **l'appel à projets ESS 2020**



Rappel du
contexteLa lutte contre
le changement
climatiqueLa préservation
de la
biodiversitéL'épanouissement
de tous les êtres
humainsLa cohésion sociale
et la solidaritéDes modes de
production et de
consommation
responsables

VI-2 PROMOUVOIR le commerce, l'artisanat et le tourisme éco-responsables

La ville d'Avignon développe des stratégies intégrées de gestion durable de son territoire et de promotion des modèles de tourisme durable pour rendre sa destination plus éco-responsable et donc plus attractive.

VI-2.1 «Eco défis « des commerçants et artisans d'Avignon

En raison du contexte de crise sanitaire, la cérémonie de labellisation s'est tenue sous forme de webinaire le 17 mai 2021. « Les artisans et commerçants de la ville d'Avignon ont mis en place un certain nombre d'actions qui représentent des « défis » : mettre en place le tri sélectif, utiliser des moyens de transport non-polluants, éteindre sa vitrine la nuit, adhérer à la monnaie locale, La Roue, etc. Chaque défi rapporte des étoiles.

Les artisans & commerçants qui ont eu le plus d'étoiles, ont reçu le label Eco-Défis (bronze, argent ou or) démontrant leur engagement éco-responsable.

VI-2.2 Collecte/tri/2^{ème} vie des déchets aux Halles gourmandes

Au printemps 2021, l'association « les petites choses ressources créatives » et les commerçants des Halles ont lancé un dispositif de valorisation des déchets original. Il s'agit pour l'association d'installer des bacs de tri pour récupérer un maximum de déchets valorisables (cartons ; filets de pomme de terre, sacs, bâches...) et de venir les collecter à vélo-cargo.

VI-2.3 Le projet « Avignon ambition tourisme, Nouvelles donnes »

Ce projet a pour objet d'écrire une nouvelle stratégie touristique en co-construction.

Trois ateliers de réflexion se sont déroulés pour y répondre :

1. Le 22 novembre 2021 : « la nouvelle donne écologique : vers un tourisme durable et responsable »
2. Le 6 décembre 2021 : « la nouvelle donne humaine : vers un tourisme hospitalier et solidaire »
3. Le 13 décembre 2021 : « la nouvelle donne territoriale : vers un tourisme expérientiel et insolite »



Eco-défis 2021 :
ce sont **67** entreprises
labellisées



- Le lancement d'une consultation pour la gestion de la collecte et du traitement des déchets issus de l'activité des Halles d'Avignon en **biodéchets** est en cours.
- Une action de soutien à **l'économie locale** par la mise en place d'une foncière du commerce sera reprise dans le Plan Local pour le Climat.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

VI-3 FAVORISER le réemploi

En interne de la collectivité aussi, le **déchets devient une ressource**.

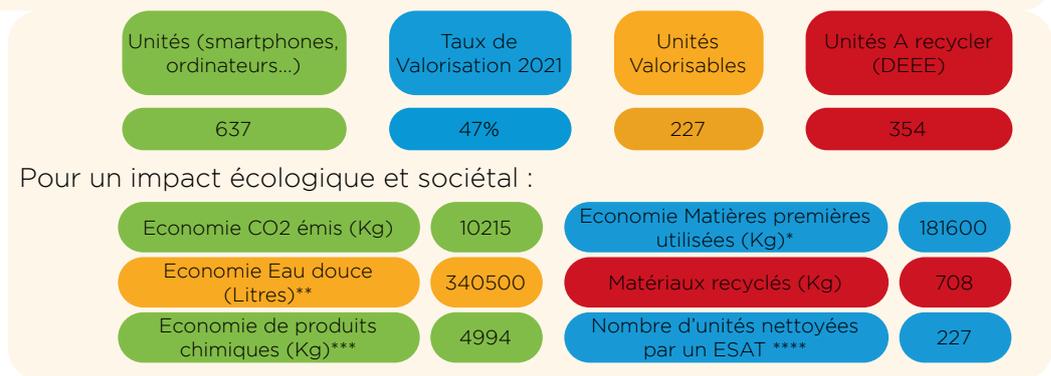
Le réemploi ou réutilisation permet des gains économiques mais aussi des gains de CO2 en évitant fabrication et production de déchets.

Par exemple, dans le cadre des journées du patrimoine en septembre 2021, les agents municipaux ont réutilisé et transformé d'anciennes cimaises pour l'accrochage de l'exposition « L'Atelier du peintre » au **musée du Petit Palais**.

Autre exemple, le **muséum Requien** a créé une vitrine consacrée aux rapaces de jour, en recyclant des matériaux de l'exposition Mirabilis qui avaient déjà été recyclés lors de la vitrine «brillants insectes»



- **Les éco-gestes en informatique en 2021 ce sont :**
84 réparations de téléphones mobiles, 50 mises à niveau (upgrade) d'ordinateurs fixes, 10 changements de disques sur PC portables, 50 téléphones fixes recyclés et reconditionnés dont 5 pour les écoles acquis,
- **Le réemploi et le recyclage des déchets numériques de la ville en 2021, ce sont :**



Perspectives

Le Plan Local pour le Climat prévoit de mieux communiquer auprès des administrés dans la revue municipale Avignon(s) par la création d'une rubrique mensuelle axée sur **les éco-gestes, le gaspillage, la qualité, le local...**



* 800kg de matières premières pour produire un ordinateur portable

** La fabrication d'un ordinateur portable mobilise 1,5 tonne d'eau douce

*** La fabrication d'un ordinateur portable requiert 25kg de produits chimiques

**** L'ensemble des ordinateurs que nous revendons sont nettoyés et désinfectés par un ESAT partenaire

Données chiffrées : Source ADEME 2017



Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables

VI-4 S'ORGANISER en interne

La ville d'Avignon est engagée dans des actions de réduction et de valorisation de ses déchets mais aussi dans l'exemplarité alimentaire, sociale et de mobilité.

VI-4.1 La démarche « papiers responsables »

En adhérant à Citeo, société dédiée aux collectivités pour leur permettre de réduire leur impact environnemental, la ville d'Avignon répond à son obligation de « Responsabilité Élargie du Producteur » et délègue à Citeo la gestion de la fin de vie de ses papiers mis sur le marché en France. Elle participe ainsi à l'économie circulaire de la filière Papiers.

- » 88 tonnes de papiers imprimés ont été déclarées en 2021. Conformément à la réglementation, le logo Triman a été apposé à l'intérieur des enveloppes entête de la Ville



VI-4.2 La réduction d'usage du papier

Cette réduction passe par exemple par l'impression d'une plaquette unique pour la programmation des musées et des bibliothèques au lieu de 2 distinctes auparavant, ce qui a permis, d'une part, de réaliser des économies de papier et d'autre part, de mixer les publics.

Depuis le confinement, Avignon Bibliothèques poursuit son avancée autour du développement de la communication grâce au numérique en enrichissant continuellement ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram et chaîne YouTube). Par ailleurs, elle a donné un accès toujours plus riche à des collections numériques : livres numériques, autoformation sur tous les sujets possibles, lectures à voix haute d'albums, cinéma en ligne, jeux vidéo, presse, revues...

VI-4.3 La dématérialisation des processus

- Le choix du prestataire en 2021 pour le projet de **dématérialisation du courrier** a fait suite à une année d'étude (diagnostic de l'organisation, processus, cahier des charges, ...). Le démarrage a lieu en mars 2022 pour une mise en place de services pilotes en juin 2022. Ce projet permettra de réduire drastiquement les trajets de distribution de courrier et une qualité de service aux usagers indéniable en termes de délai de réponse et de suivi. En interne, ce projet permet de gagner en temps de recherche d'information, en productivité tout en réalisant des économies à long terme et ayant un impact environnemental non négligeable (dans un objectif « zéro papier »).
- Le projet sur les formats de conservation de fichiers numériques de substitution des registres afin de répondre à la **loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique** en France est en cours aux archives municipales.
- La dématérialisation des **pass Festival** donne un droit d'accès aux véhicules en intramuros depuis juin 2021.
- **L'intranet MIA** de la Ville centralise des informations dans un seul outil de communication qui limite l'envoi de mails et les impressions de notes et guides de procédures en grand nombre. Cet outil permet à tous les agents d'accéder à l'information de manière dématérialisée ainsi que de réduire la fracture numérique. Cet outil est en constante évolution, comme par exemple, l'inclusion de la revue interne dématérialisée en 2021.
- Les obligations réglementaires ou déclaratives **RGPD*** sont également dématérialisées. Cela facilite l'accès à tous les usagers aux informations pour exercer leurs droits.
- Avec la pandémie de Covid-19, la ville a dématérialisé de nombreuses réunions, formations, instances de dialogue social, recrutements ainsi que le travail lui-même (télétravail), grâce au déploiement des outils de visio-conférence, PC portables, Certaines pratiques sont conservées notamment afin de réduire les déplacements polluants inutiles ; un Règlement du télétravail a été adopté.

* Règlement Général sur la Protection des Données

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

VI-4.4 La mobilisation autour du « Cyber world clean up Day »

Une campagne de communication autour de l'opération de nettoyage numérique de ses données afin de sensibiliser les agents municipaux à l'empreinte carbone de chacun a été réalisée le 20 mars 2021.

VI-4.5 Les achats durables de la commande publique

La ville anticipe la mise en application de la réglementation de 2 nouvelles lois :

- La loi Climat et Résilience publiée le 24 août 2021 obligera tout acheteur public d'ici 4 ans, au plus tard, à intégrer obligatoirement dans ses marchés un critère environnemental. La loi prévoit également l'obligation de clauses liées au domaine social et à l'emploi sous certaines conditions.
- La loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 oblige les collectivités à prendre en compte dans certains de leurs marchés de fournitures des obligations liées à l'achat de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, dans des proportions fixées entre 20 et 100 % selon le type de produit.

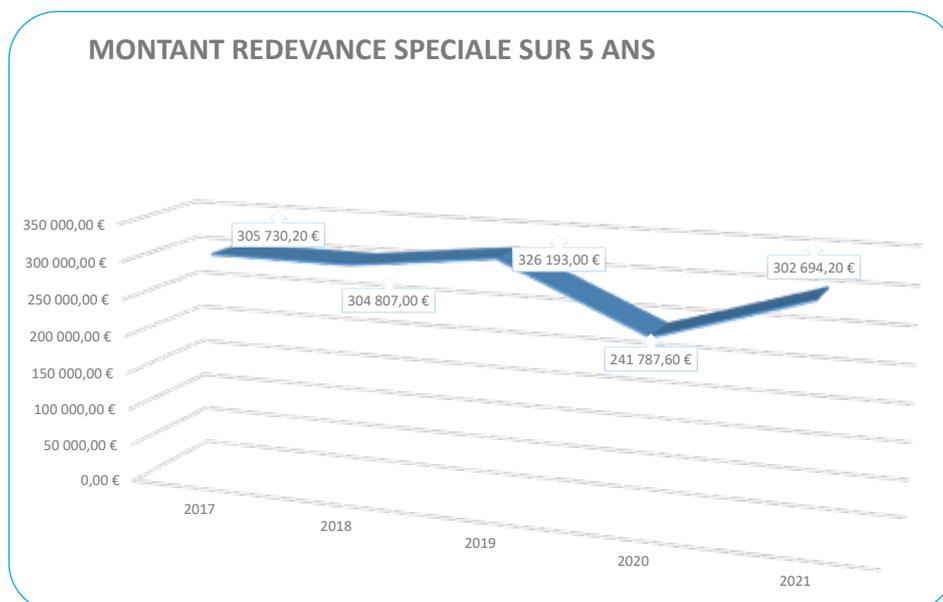


VI-4.6 Le tri

La ville tend à trier tous ses déchets y compris ceux qui ne sont pas recyclables mais qui ont un impact environnemental fort, comme par exemple les pots de peinture et les ampoules.

VI-4.7 La redevance spéciale

La ville est assujettie à la redevance spéciale ayant recours au service public de collecte des déchets ménagers du Grand Avignon. La redevance spéciale est calculée à partir des volumes de déchets produits.



2021 est une année de retour à la normale pour les activités des services sur la dépense de la redevance spéciale avec une très légère baisse si on compare aux années 2017/2018.



Rappel du
contexte

La lutte contre
le changement
climatique

La préservation
de la
biodiversité

L'épanouissement
de tous les êtres
humains

La cohésion sociale
et la solidarité

Des modes de
production et de
consommation
responsables

VI-4.8 La restauration municipale

Pour donner suite à l'évolution des dispositions de la loi EGAlim avec l'adoption de la loi « Climat et résilience » en août 2021, la ville agit sur 3 axes : diversification des sources de protéines, lutte contre le gaspillage alimentaire, produits durables et de qualité. La Ville poursuit son anticipation :

Suivi des % imposés par la loi EGALIM :

Calcul au nombre de composantes dites de "qualité" : 65,87%

Suivi des dépenses budgétaires :

- 462 635 € d'achats en produits Bio (31,84%) ;
- 185 838 € en produits sous signe de qualité (12,79%)

Par exemple, le volet « approvisionnement bio et local » est illustré par des légumes provenant de la légumerie locale et de gnocchis d'un fournisseur de Carpentras.

Autre exemple, la pépinière municipale fait pousser des cucurbitacées plantées par les écoliers d'Avignon et dont 80 % de la récolte serviront directement à la Cuisine centrale.

En 2021, dans le cadre du « zéro déchet plastique », 10 écoles test sont passées au tout inox, projet qui a nécessité de revoir les procédures de port, transport, cuisson, lavage.



VI-4.9 L'égalité Homme-Femme

En novembre 2021, un Plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (années 2021-2023) a été approuvé en conseil municipal, conformément à la loi de transformation de la fonction publique de 2019

VI-4.10 La mobilité en interne

Les demandes de réservation des pools de vélos et vélos électriques sont en augmentation depuis leur mise en service sur le site Centre-ville (9 vélos en libre-service) et sur le site Eisenhower (11 vélos en libre-service).

Ainsi des services comme les agents de la Tranquillité publique ont fait le choix depuis janvier 2021 d'abandonner progressivement leurs véhicules à moteur et de prioriser les tournées à pied et à vélo et dès 2022, les éco-gardes seront équipés de vélos électriques.

VI-4.11 L'évaluation environnementale

Que ce soient pour les projets de voirie, de parc et jardin, de mobilité, d'éclairage public, de gestion des berges, de nouveau matériel de travaux publics, une personne a été recrutée et missionnée afin de qualifier le niveau environnemental d'un projet. Cette évaluation porte sur 4 items « Zéro transit », « Zéro degré », et dès 2022, « Zéro Entretien » et « Zéro Ressource » au travers d'une grille d'évaluation interne.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables



Vers le Zéro déchet et le zéro gaspillage au domaine de la Souvine

- Au sein de la structure municipale dédiée à l'hébergement collectif des sportifs et centre de loisirs, le «zéro» plastique est un but à atteindre ; le règlement intérieur du site est revu en ce sens. Cela passe par la réduction des achats de bouteilles plastiques remplacés par des brocs en verre et par l'invitation aux usagers à se munir de «gourdes.»
- Le domaine a également mis en place une gestion de stock optimisée, avec peu de stockage de denrées périssables.



- **Les papiers imprimés en 2021 :**
ce sont **88** tonnes déclarées qui ont permis de financer la collecte pour **3 300** habitants et la fabrication de **55** tonnes de papiers recyclés
- **Les éco-gestes aux archives municipales en 2021 :**
ce sont **6** tonnes de papier destinées à la destruction recyclées et valorisées, **82,85%** d'instruction de demandes à distance générant moins de déplacement, **4** expositions virtuelles qui ont permis toucher un public beaucoup plus large et donner à voir les expositions au-delà de leur durée d'accrochage.
- **Les impressions en interne en 2021 ce sont :**

Sur 8 340 612 impressions, le pourcentage en Recto/Verso est de 22%.
Ce qui représente une économie de 1 834 935 feuilles.

Soit 3 670 ramettes



=

15 palettes



= 122 arbres



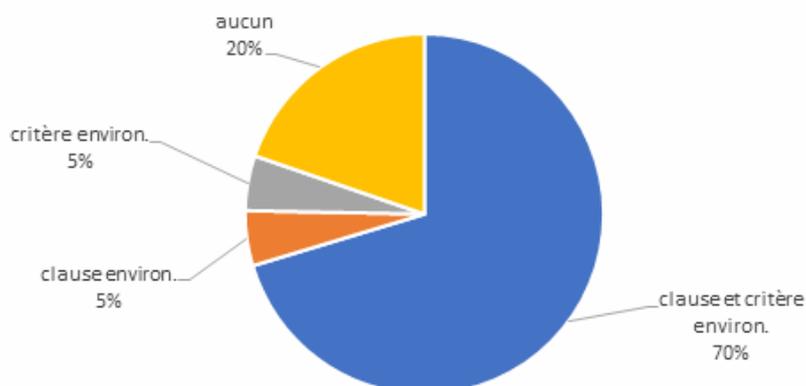
Soit une économie annuelle de 9 175 € HT en 2021



Rappel du
contexteLa lutte contre
le changement
climatiqueLa préservation
de la
biodiversitéL'épanouissement
de tous les êtres
humainsLa cohésion sociale
et la solidaritéDes modes de
production et de
consommation
responsables

- **Les marchés publics en 2021 :**
ce sont **80,2 %** des procédures qui possèdent une clause et/ou un critère environnemental. Ces bons résultats permettent d'appréhender sereinement les 2 évolutions réglementaires

Nombre de procédures de marchés publics 2021



Détail des procédures

Environnement	Nb total procédures	Procédures pouvant être touchées par un critère environnement	Procédures affectées d'un critère et/ou clause	%
2011	103	71	39	55
2012	98	63	34	53
2013	101	67	54	80,5
2014	82	52	36	69,2
2015	119	75	52	69,3
2016	97	69	50	72,4
2017	115	78	66	84,6
2018	89	59	48	81,3
2019	97	69	62	89,8
2020	72	49	34	69,3
2021	95	81	65	80,2

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables



- **Le recyclage en 2021 :**
c'est **100** kg de piles recyclées, **105** kg de toner d'encre recyclés
- **La dématérialisation en 2021 :**
ce sont **2 000** pass dématérialisés qui ont été distribués pour un budget de **60 000€**, pour l'acquisition d'unités de capture conçues pour la reconnaissance de plaques d'immatriculation



Perspectives

- Le « **Zéro plastique** » sera effectif avec le passage à l'INOX des contenants dès janvier 2022 à la cuisine centrale et ses satellites pour un budget de 300 000 €. L'expérimentation a eu lieu tout au long de 2021.
- Le Plan Local pour le Climat prévoit la **sensibilisation** des agents en interne via des ateliers de sensibilisation à la Fresque pour le climat et des formations **aux éco-gestes**.
- La loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnemental du Numérique) 2021, inscrite dans une action du Plan local pour le Climat à l'horizon 2025, permettra de gérer **l'empreinte numérique** de la Ville.





RÉCAPITULATIF DES **Indicateurs** 2021

Indicateurs	Données 2020	Données 2021
Indicateurs environnementaux	Année Covid	Année Covid
Taux de véhicules propres (électriques et GPL)	28%	29%
Taux de bio et local dans les cantines (année scolaire de septembre à juin)	En nombre de composantes dites «de qualité» : 55%	En nombre de composantes dites «de qualité» : 65,87%
Indicateurs économiques		
Dépenses énergétiques bâtiments (électricité, gaz)	3154 k€ / 28721 Mwh	3630 k€ / 35219 Mwh
Dépenses liées à l'eau	1509 k€ / 668 k m ³	1437 k€ / 623 k m ³
Coût redevance spéciale	242 k€	302 k€
Consommation Carburants en k€ / KLitres	354 k€ / 285 kL	494 k€ / 262 kL
Indicateurs sociaux et sociétaux		
Insertion professionnelle	38 779 heures d'insertion réalisées	45 250 heures d'insertion réalisées



Sigles et Acronymes

ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	IFU	Imprimé fiscal unique
ARBE	Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement	INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
ASA	Association syndicale Autorisée	HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
ASVP	Agent de surveillance de la voie publique	NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
BEGES	Bilan des émissions de gaz à effet de serre	ODD	Objectifs de Développement Durable
BDM	Bâtiment Durable Méditerranéen	OPHA	Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat
BEPOS	Bâtiment à énergie positive	PADD	Projet D'Aménagement et de Développement Durable
CAUE84	Conseil d'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse	PAT	Plan Alimentation Territoriale
CEE	Certificat d'Economie d'Energie	PLU	Plan Local d'Urbanisme
CME	Conseil Municipal des Enfants	PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
CNR	Compagnie Nationale du Rhône	PRE	Programme de Réussite Educative
CVA	Conseil de la Vie Associative	PSMV	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
COMEDec	COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil	QAI	Qualité de l'Air Intérieur
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner	QPV	Quartier Politique de la Ville
DIM	Dossiers Informations au Maire	REP/REP+	Réseau d'Education Prioritaire/Réseau d'Education Prioritaire renforcé
DJU	Degré Jour Unifié	REP	Responsabilité élargie du Producteur
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable	RGPD	Règlement Général de Protection des Données
EGALIMI	Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, 2018	SMAVD	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
ERP	Etablissement Recevant du Public	SIDOMRA	Syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon
ESS	Economie Sociale et Solidaire	TPC	Terre-Plein Central
FAL	FoodShift Accelerator Labs		
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural		
FNE	France Nature Environnement		
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles		
GES	Gaz à Effet de Serre		

TERRITOIRES
ENGAGÉS
POUR LA
NATURE



FLEUVE
SANS PLASTIQUE



Terre saine
Communes sans pesticides





Rapport de Développement Durable
Année 2022 (données 2021)

Date de Publication
04 novembre 2022

Directeur de Publication
Éric GRIGNARD

Coordination
Mireille NIEBORAK-MULLER

Rédaction
Mireille RIGAL

Crédits Photos
Ville d'Avignon

Design et Conception Graphique
Cyril MARCO



AVIGNON
Ville d'exception